

Diagnostic écologique

Création d'un entrepot logistique

Commune de Claveyson (26)



N° de Dossier : 23_REVOL-P_2_CLAVEYSON

A l'attention de :

Monsieur Thierry NUEL

Tel : 07.71.32.76.38

Mail : thierry.nuel@revol-porcelaine.fr

REVOL Porcelaine
3 rue Hector Revol
26240 Saint Uze
FRANCE

Chef de projet : Damien MARGAS

Relecteur : Sylvain ALLARD

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
TABLE DES TABLEAUX	3
PREAMBULE	5
MÉTHODOLOGIE	5
1.1 Localisation du projet et brève description.....	5
1.2 Aires d'étude	8
1.3 Consultations.....	10
1.4 Équipe de travail – compétences.....	10
1.5 Calendrier – Déroulement de l'étude	11
1.6 Méthodologie employée.....	12
1.6.1 Habitats naturels	12
1.6.2 Flore.....	12
1.6.3 Zones humides	13
1.6.4 Faune	17
1.6.5 Limites méthodologiques.....	25
1.7 Documents règlementaires et listes rouges utilisées.....	26
1.7.1 Habitats naturels	26
1.7.2 Flore.....	27
1.7.3 Faune	27
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	30
1.8 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel.....	30
1.8.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.....	30
1.8.2 Site Natura 2000.....	33
1.8.3 Zones humides	35
1.8.4 Autres périmètres.....	38
1.8.5 Synthèse des zonages environnementaux.....	38
1.9 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue.....	40
1.9.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	40
1.10 Diagnostic écologique	45
1.10.1 Habitats naturels	45
1.10.2 Zones humides	61
1.10.3 Flore.....	64
1.10.4 Faune	70
1.10.5 Déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle locale.....	95
1.10.6 Synthèse des sensibilités écologiques	97
ANNEXES.....	101
1.11 Synthèse des espèces végétales inventoriées	101

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet sur fond de carte IGN	6
Figure 2 : Zone d'étude	7
Figure 3 : Site d'étude et aire bibliographique	9
Figure 4 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié)	14
Figure 5 : Observation de tâches dans un sondage	15
Figure 6 : Exemple d'une carotte de terre réalisée suite à un sondage	15
Figure 7 : Localisation du SM4 pour l'inventaires des chiroptères	19
Figure 8 : Localisation des points d'écoute sur le site d'étude	21
Figure 9 : Localisation des points d'écoute amphibiens	23
Figure 10 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site d'étude	32
Figure 11 : Cartographie des zones humides avérées	36
Figure 12 : Localisation des zones humides potentielles (Source : réseau-zones-humides)	37
Figure 13 : Extrait du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes - planche 55 (Source : SRADDET AURA)	42
Figure 14 : Cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT.	44
Figure 15 : Cartographie des grands habitats naturels	57
Figure 16 : Cartographie des enjeux associés aux habitats naturels	60
Figure 17 : Profil type des sondages S1 et S2	61
Figure 18 : Profil type des sondages S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9 et S10	62
Figure 19 : Classes d'hydromorphie du GEPPA (modifié)	62
Figure 20 : localisation des sondages pédologiques	63
Figure 21 : Cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes	69
Figure 22 : Ecureuil roux (© Evinerude)	70
Figure 23 : Habitat favorable aux mammifères protégés	72
Figure 24 : Cartographie des espèces contactées sur les placettes d'écoute passive (SM4)	75
Figure 25 : Cartographie de synthèse des chiroptères	77
Figure 27 : Verdier d'Europe (© Evinerude)	80
Figure 27 : Localisation de l'avifaune à enjeu et de ses habitats	83
Figure 28 : Lézard des murailles (© Evinerude)	84
Figure 29 : Localisation des reptiles et de leur habitat	86
Figure 30 : Alyte accoucheur (© Evinerude)	88
Figure 31 : Localisation des amphibiens	89
Figure 32 : Argus bleu (© Evinerude)	90
Figure 33 : Localisation des enjeux de conservation associés à la faune	93
Figure 34 : Localisation des enjeux réglementaires liés à la faune	94
Figure 35 : Cartographie de la déclinaison locale des trames verte et bleue	96
Figure 36 : Synthèse des enjeux écologiques relevés sur le site d'étude	100

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées	10
Tableau 2 : Calendrier de l'étude	11
Tableau 3 : description des placettes d'écoute passive	17
Tableau 4 : ZNIEFF au sein de l'aire d'étude bibliographique	30
Tableau 5 : Synthèse des zonages environnementaux connus au sein de l'aire d'étude bibliographique	38
Tableau 6 : Synthèse des habitats naturels observés dans la zone d'étude (Surface totale : 9.9 ha)	59
Tableau 7 : Synthèse des espèces végétales patrimoniales dans le territoire de Claveyson (Source : INPN).	65
Tableau 8 : Liste des espèces invasives recensées au sein de l'aire d'étude	67
Tableau 9 : Synthèse des enjeux mammalogiques	71
Tableau 10 : Tableau d'activité des espèces de chiroptères contactées	73
Tableau 11 : Synthèse des enjeux concernant les chiroptères	78
Tableau 12 : Synthèse des enjeux avifaunistiques	81
Tableau 13 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles	85
Tableau 14 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles	88
Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les invertébrés	90
Tableau 16 : Synthèse des enjeux écologiques	98

Tableau 17 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude..... 101



PREAMBULE

La société Revol est située au 03 rue Hector Revol à Saint-Uze 26240. Fabriquante de porcelaine et de céramique technique depuis plus de 250 ans, elle emploie aujourd'hui plus de 220 personnes. Pour faire face à son développement prévisionnel dans les 5 prochaines années, elle se retrouve confrontée à une problématique de surface constructible sur le site historique de Montgenlier. L'usine actuelle est située au centre du village de Saint-Uze et les accès sont compliqués, la Capacité d'agrandissement est limitée sur site.

Le site de Claveyson semble idéal compte tenu des paramètres suivants :

- Proximité de la future sortie d'autoroute (pour les camions venant du Nord) ;
- Axe direct en direction de Tain l'Hermitage ;
- Superficie foncière adaptée à la taille du projet ;
- Terrain en continuité d'une zone artisanale et disposant déjà des prérequis pour une petite activité de production ;
- Limitation du trafic poids lourds dans St-Uze

Avant de retrouver des capacités de production, les activités de conditionnement, de décor, et de logistique seront transférées sur le site de Claveyson. La création d'une vingtaine d'emplois est envisagée. Le projet est soumis à étude d'impacts comprenant la réalisation d'une étude faune/flore sur 4 saisons.

Le présent document est composé :

- Analyse bibliographique des différents zonages présent sur l'aire bibliographique
- Diagnostic écologique synthétisant les observations faites sur le terrain et les conclusions associées.

MÉTHODOLOGIE

1.1 Localisation du projet et brève description

Le présent dossier concerne la construction d'une structure logistique pour le compte de la société REVOL. Le site est présent sur la commune de Claveyson, à 26km au Nord de Valence, préfecture de la Drôme (26).

Le projet est présent à l'Ouest de la commune sur des parcelles agricoles. Il représente une superficie de 9,9 hectares.

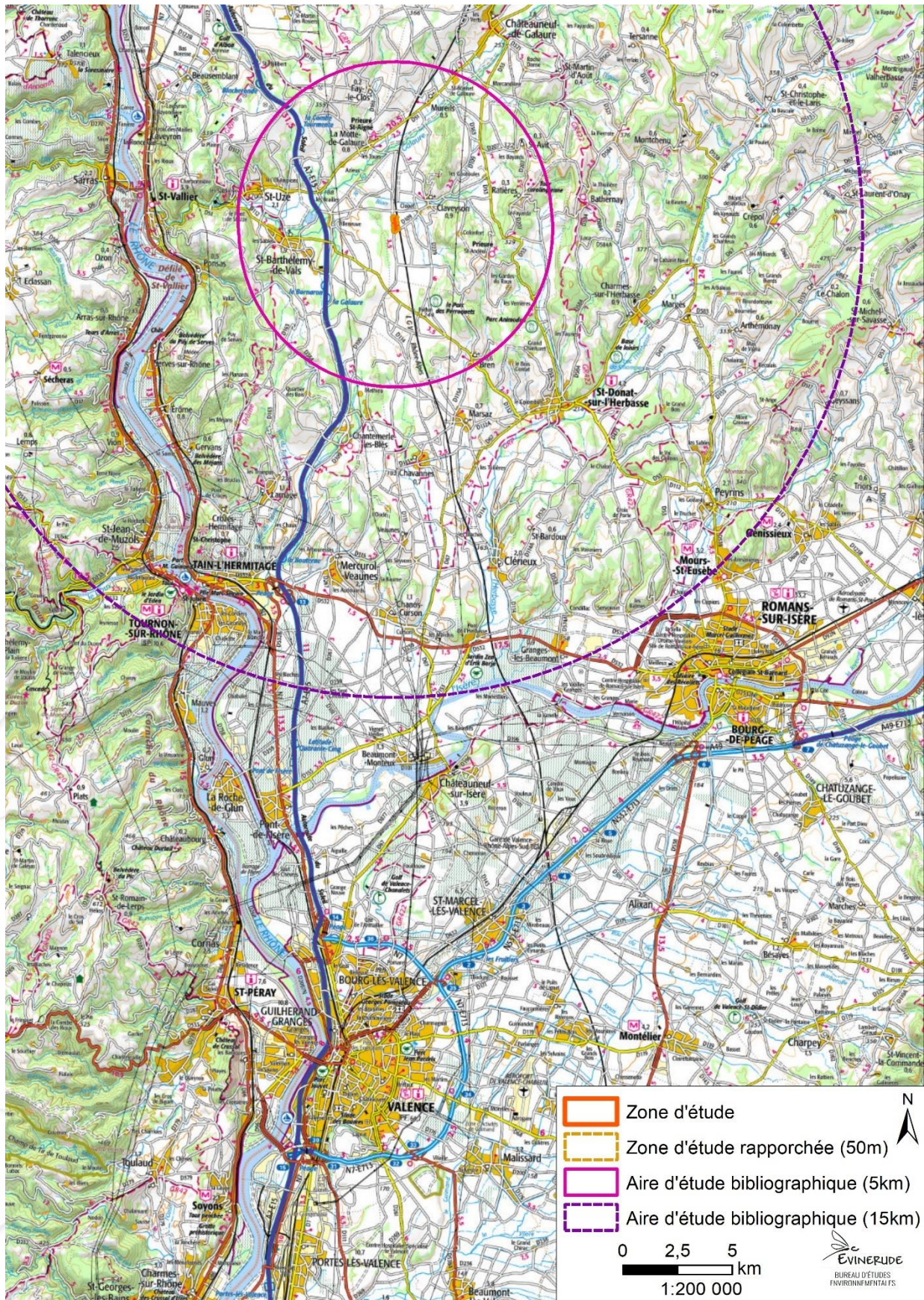


Figure 1 : Localisation du projet sur fond de carte IGN



Figure 2 : Zone d'étude

1.2 Aires d'étude

Trois échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des sensibilités écologiques :

- **La zone d'étude** : l'étude écologique du site dans le périmètre de la zone d'étude permet de mettre en cohérence la fonctionnalité des espèces et des habitats avec le projet. Elle permet de mieux analyser les effets directs du projet ainsi que les effets indirects en raison des relations fonctionnelles entre les divers compartiments du milieu (continuités écologiques et trames vertes et bleues notamment).
- **Le périmètre d'inventaire élargi** : Il s'agit des habitats connexes à la zone d'étude, qui seront occasionnellement prospectés. Ce périmètre est formé par une zone tampon de 50 mètres au Nord du site d'étude formant un espace d'influence sur lequel le projet peut avoir une incidence indirecte.
- **Aire d'étude bibliographique** : il s'agit d'une zone élargie intégrant les périmètres du patrimoine naturel ainsi que les continuités écologiques. Ce secteur a fait essentiellement l'objet d'un recueil bibliographique. Cette aire est constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

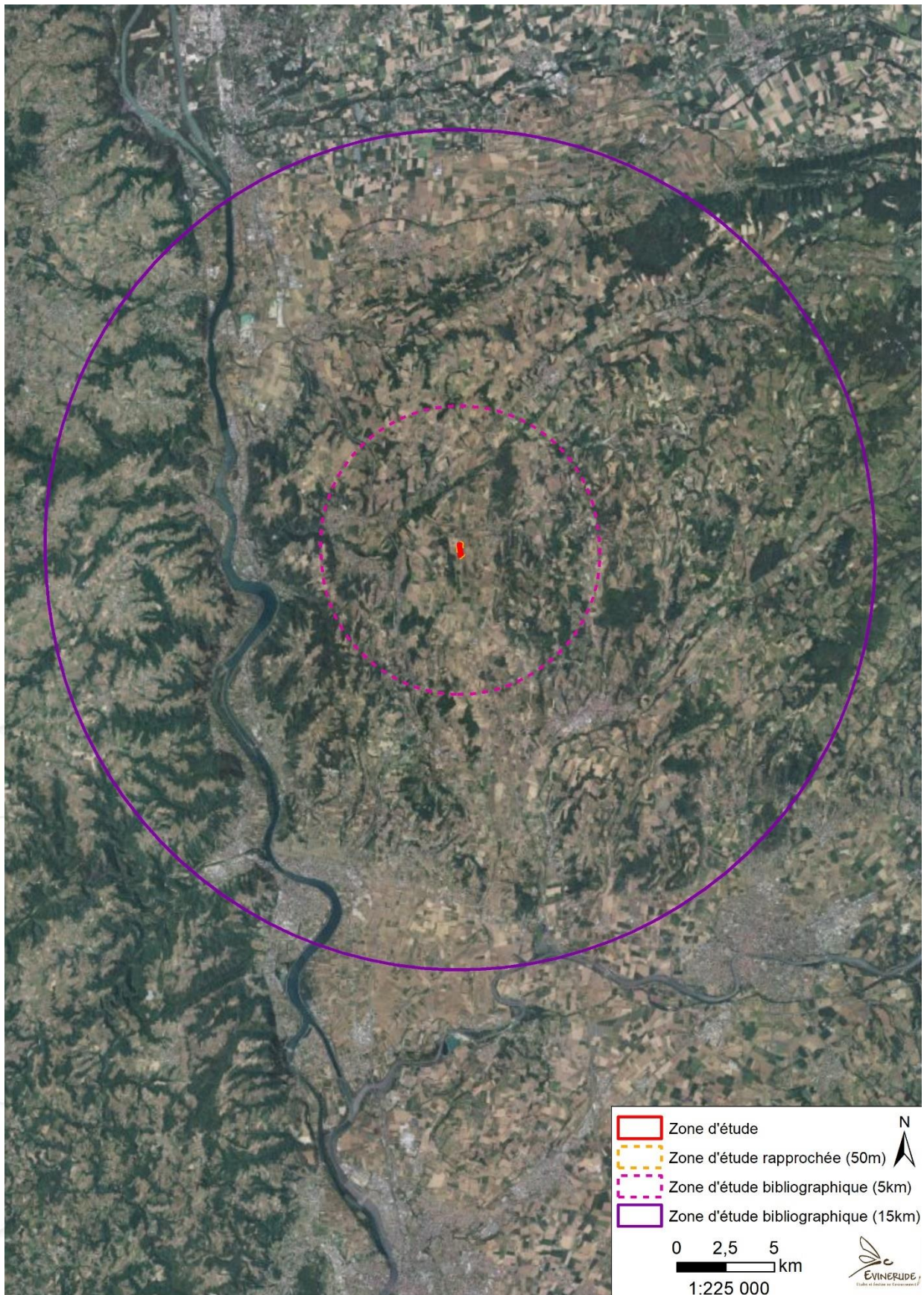


Figure 3 : Site d'étude et aire bibliographique

1.3 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées

Structure	Type contact	Informations recueillies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Site internet	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.
GBIF	Site internet	Consultation des données sur la faune
iNaturalist	Site internet	Consultation des données sur la faune
Observation.org	Site internet	Consultation des données sur la faune
Faune Drôme	Site internet	Consultation des espèces animales à l'échelle communale
Biodiv'Aura	Site internet	Consultation des données faune/flore
SRADDET Auvergne Rhône-Alpes	Site internet	Données sur la Trame Verte et Bleue.
SRCE Rhône-Alpes	Site internet	Données sur la Trame Verte et Bleue.

1.4 Équipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet : Damien MARGAS / Evinerude
- Inventaires flore et habitats naturels : Robin WOJCIK / Evinerude
- Inventaires faune, rédaction : Léo SOUILLARD et Damien MARGAS / Evinerude
- Expertise chiroptérologique : Arthur MORIS / Evinerude
- Contrôle qualité : Sylvain ALLARD / Evinerude

1.5 Calendrier – Déroulement de l'étude

Tableau 2 : Calendrier de l'étude

Date	Intervenants	Conditions climatiques	Objet
03/05/2023	Robin Wojcik	26°C, ensoleillé, vent faible	Habitats, flore, pédologie
29/06/2023	Robin Wojcik	29°C, ensoleillé, vent faible	Habitats, flore
23/03/2023	Léo Souillard	15°C, nuageux, vent faible	Amphibiens
27/04/2023	Léo Souillard	17°C, nuageux, pas de vent	Oiseau, amphibiens
24/05/2023	Léo Souillard	25°C, ensoleillé, pas de vent	Amphibiens
30/05/2023	Léo Souillard	25°C, ensoleillé, pas de vent	Oiseau, autres groupes
10/07/2023	Léo Souillard	29°C, ensoleillé, pas de vent	Autres groupes

1.6 Méthodologie employée

1.6.1 Habitats naturels

Photo-interprétation

Les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques situés au sein de la zone d'étude ont dans un premier temps été délimités à partir des photos aériennes. Ces dernières permettent, grâce aux caractères de la végétation, d'identifier divers milieux ouverts, fermés, les bâtiments ainsi que les entités homogènes. Un pré-repérage a été effectué sous Système d'Information Géographique (SIG) à l'aide de la BD Ortho de l'IGN disponible sur Géoportail. En outre, ce diagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

Phases de terrain

Basée sur cette photo-interprétation, et en parallèle au travail de terrain sur la flore, une caractérisation des habitats a été réalisée dans les différentes catégories d'habitats pré-délimités. Pour chaque type d'habitat naturel, sont indiquées les espèces caractéristiques et/ou remarquables par strate (arborescente, arbustive et herbacée) ainsi que ses principaux caractères écologiques et son état de conservation.

Les différents habitats sont aussi définis à l'aide de relevés phytosociologiques sur des secteurs homogènes. Chaque relevé phytosociologique effectué est localisé à l'aide d'un GPS de précision.

Typologie des habitats

Les communautés végétales ont été analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet, 1964 ; Guinochet, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes (Bissardon *et al.*, 2002), EUNIS (Louvel *et al.*, 2013) et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différentes communautés végétales (« habitats ») ont été représentés cartographiquement par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel ArcGIS, dans le système de projection RGF Lambert 93, à l'échelle 1/2000^{ème}. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Les habitats ont été décrits sous forme de fiches de présentation comprenant une description des habitats, de leurs compositions, des surfaces qu'ils représentent ainsi qu'une analyse de leur état de conservation.

1.6.2 Flore

Bibliographie

Les espèces végétales patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude ont été identifiées par une analyse bibliographique préalable : consultation de la base de données communale de l'INPN (Inventaire National du patrimoine Naturel). Cette base de données comprend la grande majorité des références bibliographiques historiques et contemporaines traitant de la flore vasculaire dans la région et des observations inédites réalisées par des professionnels et un important réseau de botanistes amateurs. Les espèces des zonages alentours, dans un rayon de 5 km autour du site ont également été recherchées (espèces déterminantes ZNIEFF, etc.). Seules les données postérieures à l'an 2000 sont prises en compte dans l'analyse bibliographique.

Phase de terrain

Les visites de terrain visent ensuite en priorité à vérifier la présence des espèces à enjeu identifiées pour aboutir à un inventaire le plus complet possible. Chaque observation fait l'objet d'un commentaire sur l'intérêt écologique et la sensibilité de l'espèce recensée et du nombre d'individus ou de la surface concernée par son habitat.

Les inventaires floristiques ont aussi pour objectif d'identifier les espèces végétales exotiques envahissantes en présence. Ces espèces, dites « invasives », dégradent l'état de conservation des formations végétales et contribuent à l'érosion de la biodiversité. Elles sont ainsi identifiées sur le site d'étude en vue d'inclure leur traitement ultérieur.

Chaque station de flore, patrimoniale ou invasive, est systématiquement pointée au GPS (hors stations denses sur une grande surface qui feront l'objet d'une délimitation sous la forme d'un zonage), avec estimation de l'effectif de l'espèce.

1.6.3 Zones humides

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des deux critères de sols et de végétation. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017 : « [...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » Les critères ne sont donc pas cumulatifs mais bien alternatifs. Trois critères principaux sont ainsi utilisés pour identifier une zone humide :

- Les habitats naturels (syntaxons des nomenclatures Corine Biotope et Prodrome)
- La végétation hygrophile (relevés phytosociologiques),
- La pédologie avec la présence de sols hydromorphes.

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides : la préservation des zones humides devient une obligation légale. Cet article synthétise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du code de l'environnement. Ainsi un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Le sol correspond à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 24

juin 2008, et annexe IV de la circulaire du 18 janvier 2010. Ce critère se traduit par la présence d'histosols (sols tourbeux), de réductisols marqués par des traits réductiques à moins de 50 cm de la surface (gley), d'autres sols marqués par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (sols hydromorphes ou pseudo-gley).

- La végétation, si elle existe, est caractérisée par la présence d'espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'Annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 (Liste complétée par le Conservatoire Botanique National Alpin, Annexe 2) ou bien par la présence de communautés d'espèces végétales dénommées « habitats », caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les conclusions sont établies selon les indications de l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 et illustrées par la figure suivante. Les sols des zones humides correspondent :

- À tous les histosols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- À tous les réductisols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

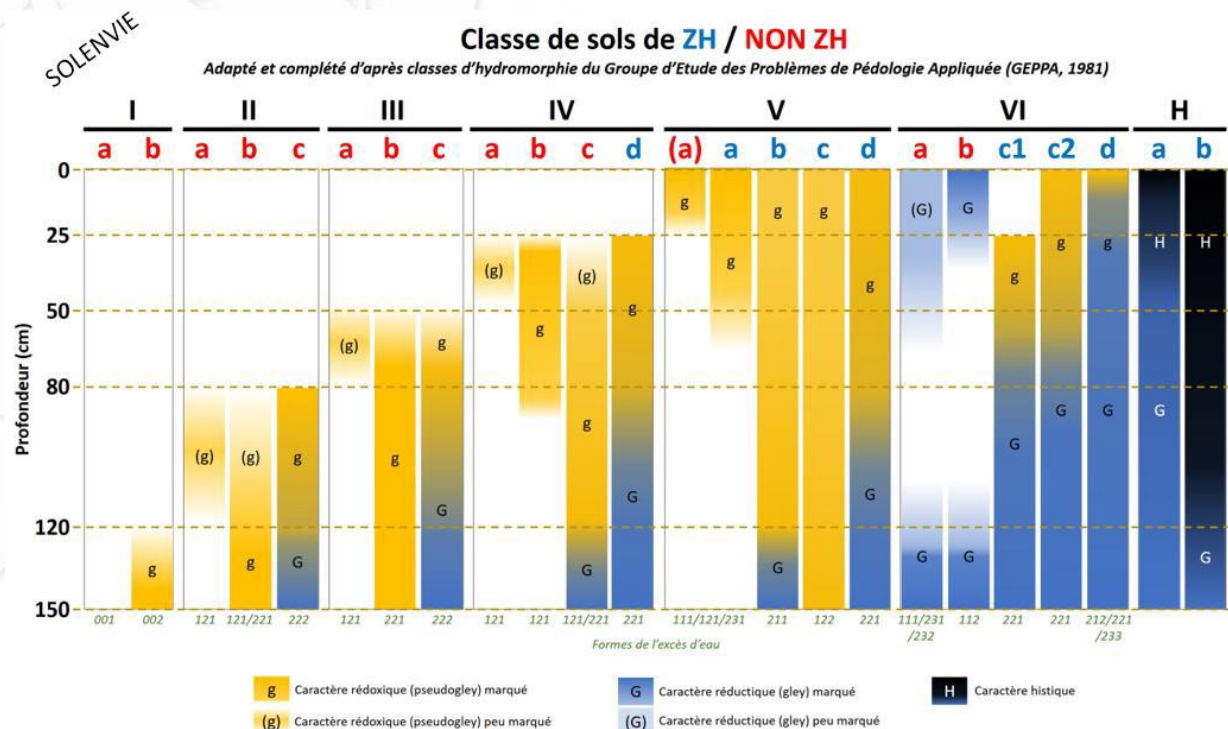


Figure 4 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié)

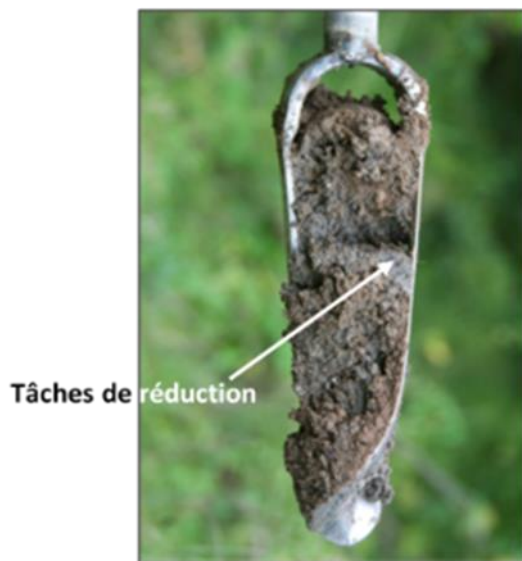


Figure 5 : Observation de tâches dans un sondage

La méthodologie employée des sondages pédologiques consiste à extraire une carotte de terre à l'aide d'une tarière. Si des tâches rouge/rouille apparaissent, c'est que le fer naturellement présent est oxydé. Ce phénomène est dû à la présence d'oxygène dans le sol. Si des tâches d'un gris bleuté (cf. photo ci-contre), sont observées alors le fer est en phase réduite, état dans lequel il se trouve lorsque les conditions du milieu sont anoxiques, c'est-à-dire sans oxygène à cause de la présence d'eau.

Conformément à la réglementation, la profondeur à laquelle ces tâches apparaissent, définissent (ou non) le caractère humide d'un sol (cf. tableau ci-dessous).

Dans le cadre de l'étude, des sondages réguliers sont effectués et localisés au GPS à précision sub-métrique.

Chacun a fait l'objet de fiches de terrain saisies sous informatique en format tableur (cf. partie résultats). Les sondages sont faits à minima jusqu'à 50 cm de profondeur et peuvent aller jusqu'à 1 m 20 suivant l'observation de la carotte.



Figure 6 : Exemple d'une carotte de terre réalisée suite à un sondage

Dans l'exemple présenté en figure 6 ci-dessus, le changement de couleur avec la profondeur (de gauche à droite) montre entre autres une influence de la présence d'eau avec une réduction du fer et l'apparition de taches grisâtres-bleuâtres. L'observation des carottes permet ensuite de rattacher le sol à l'une des catégories de sol de l'arrêté selon son état rédoxique.

Le choix des sondages pour la délimitation s'appuiera sur les indices observés :

- Présence/absence de drains ou fossés drainants ;
- État des parcelles adjacentes (si les parcelles attenantes, situées sur un même niveau topographique ont été classées en zones humides, on peut gager que la parcelle d'intérêt doit également l'être) ;
- Présence de rupture de pente, etc.

À l'issue de l'analyse de sol et de la végétation, nous serons en mesure de relier les points de sondages considérés, délimitant ainsi précisément le contour de la zone humide. La limite de la zone humide est ensuite tracée sur un support cartographique à l'échelle 1/2 000ème à l'aide de l'ortho-photographie (IGN), des sondages pédologiques positifs et des habitats humides identifiés.

1.6.4 Faune

Bibliographie

Comme pour la flore, les espèces animales patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude sont identifiées par une analyse bibliographique préalable : consultation de la base de données communale de l'INPN (Inventaire National du patrimoine Naturel) et de la base de données (quand elle existe) de la LPO locale. Ces bases de données rassemblent la grande majorité des références bibliographiques historiques et contemporaines, réalisées par des professionnels et un important réseau de naturalistes amateurs. Les espèces des zonages alentour, dans un rayon de 3 km autour du site ont également été recherchées (espèces déterminantes ZNIEFF, etc.). Seules les données de moins de 20 ans sont prises en compte dans l'analyse bibliographique.

1.6.4.1 Mammifères terrestres hors chiroptères

Les mammifères terrestres n'ont pas fait l'objet de passages spécifiques. En effet, ce groupe faunistique est très farouche et difficilement observable. C'est la multiplication des passages qui permet d'augmenter les chances d'observation. Ainsi, toutes les observations de mammifères effectuées lors des autres investigations faunistiques ou floristiques, seront pris en compte. Les indices de présences (empreintes, poils, fèces, cadavres...), ont également été activement recherchés.

1.6.4.2 Cas particulier des chiroptères

Détection des espèces

L'inventaire des chauves-souris repose essentiellement sur la détection des ultrasons émis par les individus lors de leur déplacement ou de leur activité de chasse. Dans le cadre des inventaires chiroptères, un type de protocole a été employé pour l'inventaire des chauves-souris :

- **Ecoute passive** : Ce protocole consiste à positionner un détecteur automatique d'ultrason de type SM4 sur des points stratégiques favorables à la présence de chiroptères. Cet appareil enregistre en continu sur une nuit les ultrasons émis par les chauves-souris passant à proximité.
Les enregistrements issus du protocole d'écoute passive sont, dans un premier temps, triés automatiquement grâce au logiciel Tadarida. Une vérification manuelle de certains fichiers est ensuite réalisée à l'aide du logiciel ChiroSurf en suivant la méthode d'échantillonnage conseillée par le Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN). Nous veillerons donc à vérifier au moins un contact par espèce par tranche de probabilité afin de valider la présence de l'espèce. L'ensemble des contacts attribués à l'espèce présentant un indice de confiance de plus de 50% sont ensuite validés. Pour les espèces plus rares, patrimoniales ou présentant une identification plus difficile, un nombre plus important de fichiers est vérifié manuellement.

Dans le cadre de cette étude, un enregistreur SM4 a été placé durant la nuit du 10/07/2023, en été, période à laquelle les chiroptères mettent bas.

Tableau 3 : description des placettes d'écoute passive

Nom point d'écoute	Date	Milieu	Description
Claveyson01	10/07/2023	LISIÈRE	Lisière de boisement à proximité d'un champ de luzerne

Estimation de l'activité

L'activité chiroptérologique sur site est qualifiée en comparant le nombre de contacts obtenus avec les référentiels nationaux et régionaux établis par le MNHN dans le cadre du programme Vigie Chiro et mis en à jour 2020.

Recherches de gîtes potentiels

Une prospection diurne est réalisée sur le site d'étude afin de noter les éléments naturels et anthropiques potentiellement intéressants à la présence de chiroptères en gîte (arbre, bâtis, ponts, cavités...). L'ensemble de ces éléments sont vérifiés, répertoriés et cartographiés. Les secteurs de gîtes connus à proximité sont également localisés et caractérisés (estivage, hivernage) si l'information est disponible.



Figure 7 : Localisation du SM4 pour l'inventaires des chiroptères

1.6.4.3 Avifaune

L'étude des oiseaux nicheurs diurnes est principalement effectuée selon un inventaire semi-quantitatif inspiré des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Cette méthodologie consiste en un échantillonnage ponctuel de 20 minutes, au cours duquel l'observateur est immobile et répertorie tous les contacts visuels et auditifs de l'avifaune, et ce sans limite de distance. Tous les types de milieux présents sur l'aire d'étude sont étudiés. Un premier passage a eu lieu le 27 avril 2023, afin d'identifier les espèces nicheuses précoces. Un second passage a eu lieu sur les mêmes points d'écoute le 30 mai 2023 afin de repérer les espèces nicheuses tardives ainsi que les jeunes des espèces précoces.

Les points d'écoute sont effectués durant les premières heures après le lever du soleil afin de correspondre à la période d'activité et de détectabilité maximale des oiseaux diurnes. Pour les oiseaux ne se détectant pas au chant, comme les rapaces, une prospection visuelle est réalisée tout au long de la journée, notamment pour les rapaces utilisant les ascendances thermiques. En fonction du comportement des individus et de la date d'observation, l'espèce est classée en nicheuse possible (oiseau vu dans un milieu favorable en période de reproduction), en nicheuse probable (individus en chant observés deux fois en période favorable à sa reproduction et sur le même secteur, couple territorial, parades), ou en nicheuse certaine (nids vides ou occupés, juvéniles non volants, transport de nourriture ou de matériaux de construction du nid).



Figure 8 : Localisation des points d'écoute sur le site d'étude

1.6.4.4 Reptiles

Dans le cadre de la présente étude, deux types de protocole sont appliqués pour l'observation des reptiles :

- Observation visuelle

Cette méthode consiste à effectuer une fouille active sur l'ensemble du site d'étude, en notant toutes les espèces contactées. Lors de cette prospection, les « solariums » et abris naturels sont particulièrement contrôlés. Tout débris déplacé est remis en place afin de modifier le moins possible le micro-habitat.

La prospection visuelle est réalisée dans les zones bien exposées à l'Est en tout début de journée. En effet c'est le moment où ces espèces très héliophiles ont le plus besoin de s'exposer au soleil et se retrouvent donc à la vue de l'observateur.

1.6.4.5 Amphibiens

Les amphibiens utilisent pour la plupart trois types de milieux au cours de l'année : zone d'hivernage (très souvent des boisements), zone de reproduction (pièces d'eau de toutes sortes) et zone d'estive (secteurs plus ou moins humides). La période la plus propice aux inventaires est celle de la reproduction, lorsque les individus adultes d'amphibiens se regroupent dans les pièces d'eau.

Ce type de milieux est recherché et prospecté sur l'ensemble de l'aire d'étude, de même que l'ensemble des habitats favorables à ces espèces. Les inventaires ont été réalisés le 23 mars, le 27 avril et le 24 mai. De plus, lors des prospections pour les autres groupes, les éventuelles observations d'amphibiens ont été enregistrées.

Deux types de méthodes d'inventaires d'amphibiens sont utilisés : la recherche visuelle des individus, la capture en milieu aquatique et la détection des chants.

- Détection visuelle des individus

Elle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Après une première visite diurne des sites de reproduction potentiels, un passage nocturne est réalisé. Cette période est en effet la plus propice aux observations, dans la mesure où elle correspond au pic d'activité des amphibiens.

Les observations nocturnes correspondent à un parcours pédestre réalisé à l'aide d'une lampe. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont répertoriés (adultes, larves, œufs...). Les éventuels individus en déplacement vers le site de reproduction sont également relevés afin de déterminer les éventuels axes migratoires.

Les routes sont également prospectées pour vérifier l'absence de mortalité.

- Détection des chants

En période de reproduction, les mâles de certaines espèces d'anoures (crapauds, grenouilles) chantent à la tombée de la nuit pour attirer une femelle les rendant facilement détectables (certains chants pouvant en effet être entendus à plusieurs centaines de mètres). Ce chant étant spécifique, il permet d'identifier facilement l'espèce. Des points d'écoute de 15 minutes sont effectués sur les milieux favorables aux amphibiens lors du premier passage nocturne. Tous les individus sont comptabilisés et géoréférencés.

Une évaluation quantitative des populations d'amphibiens est effectuée via le comptage des pontes, des mâles chanteurs, et des individus repérés en détection visuelle.



Figure 9 : Localisation des points d'écoute amphibiens

1.6.4.6 Invertébrés

Les insectes principalement étudiés lors de cette étude sont les orthoptères (criquets, grillon, sauterelles), les lépidoptères (papillons diurnes et nocturnes), les odonates (libellules et demoiselles) ainsi que les coléoptères patrimoniaux. Les prospections sont réalisées pendant les périodes de l'année où les chances d'observer les individus sont les plus élevées. Deux campagnes d'inventaires ont été réalisées le 30 mai 2023 et le 10 juillet 2023 pour cibler les espèces plus précoces. Comme pour tous les autres groupes, les observations effectuées lors d'autres investigations ont également été retenues.

Lépidoptères

Les papillons sont observés à vue lorsque cela était possible. Les espèces dont l'identification est délicate sont capturées à l'aide d'un filet à papillons, puis identifiées sur le terrain avant d'être relâchées. Les chenilles rencontrées sont également identifiées. Pour les espèces patrimoniales, les œufs sont recherchés sur les plantes hôtes.

L'ensemble des habitats présents sur la zone d'étude est prospecté. Cette méthode permet d'avoir un échantillonnage fin de la diversité des rhopalocères du site, en termes de présence/absence.

Odonates

La méthodologie employée pour l'inventaire des odonates consiste en une prospection visuelle active au droit des habitats favorables aux périodes les plus propices de la journée. Les prospections portent essentiellement sur la détection des imagos (individu mature). Lorsque cela sera nécessaire, les individus sont capturés à l'aide d'un filet à papillons, directement identifiés sur le terrain puis relâchés.

Lors de cet inventaire, tous les milieux aquatiques (mares, mouillère et bassins) sont prospectés ainsi que les habitats annexes (prairies) utilisés comme zone de maturation ou territoire de chasse. La recherche des imagos s'accompagne ponctuellement d'une recherche des exuvies dans la végétation aquatique afin de confirmer l'autochtonie et le statut reproducteur des espèces sur le site.

Orthoptères patrimoniaux

Les orthoptères sont recherchés à l'œil nu (chasse à vue) dans l'ensemble des milieux présents sur le site, mais aussi par des contrôles auditifs (reconnaissance auditive à partir des stridulations). Les individus capturés sont identifiés directement sur le terrain puis relâchés.

La recherche de certaines espèces est effectuée à l'aide d'un filet fauchoir ou d'un parapluie japonais pour les individus présents dans les herbes hautes ou les feuillages (arbustes, fourrés, etc.).

Deux méthodes d'inventaires seront utilisées : la recherche visuelle des individus et la détection des chants.

- Détection visuelle des individus

Elle consiste à repérer visuellement les individus et de les identifier. Une capture temporaire est parfois nécessaire pour permettre une identification fiable (utilisation d'un filet fauchoir).

- Détection des chants

En période de reproduction, en fin d'été pour la plupart des espèces, les mâles de certaines espèces chantent pour attirer une femelle.

Coléoptères patrimoniaux

La recherche d'individus est effectuée en période favorable dans l'année à la vue. Les traces observables des larves présentes sur les troncs d'arbres sont également recherchées sur l'ensemble des prospections.

1.6.5 Limites méthodologiques

La proximité avec une ligne ferroviaire a provoqué un dérangement sonore, celui-ci étant très ponctuel il est jugé très faible.

La prospection autour de la zone d'étude a été gênée par un grillage à l'est du site, empêchant d'inventorier les habitats proches de la ligne ferroviaire. Dans la mesure où ces endroits ne font pas partis du site, et que des prospections visuelles et auditives ont pu être menées à travers le grillage, la gêne est jugée faible.

1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées

1.7.1 Habitats naturels

Pour l'évaluation de l'intérêt écologique des habitats naturels, l'évaluation de l'enjeu de conservation des habitats naturels s'appuie sur :

- La **Directive Habitats Faune Flore** n°92/43/CEE (DH) qui concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 ». Les habitats inscrits dans cette directive répondent au moins à l'un des critères suivants :
 - Ils sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
 - Ils ont une aire de répartition réduite, par suite de leur régression ou de causes intrinsèques,
 - Ils constituent des exemples remarquables ou représentatifs des différentes régions biogéographiques en Europe.

La prise en compte des **zones humides et des fonctionnalités** de ces espaces **avec les milieux aquatiques**, présente un enjeu écologique mais aussi réglementaire, une analyse de la correspondance de l'habitat naturel identifié en tant qu'habitat de zone humide, zone humide potentielle, ou milieu aquatique

Parmi les **habitats reconnus d'intérêt communautaire**, les habitats prioritaires sont considérés par la Directive Habitats comme étant en danger important de disparition. La responsabilité particulière des Etats membres de l'Union Européenne est engagée pour leur conservation.

Le **degré d'artificialisation de l'habitat** est pris en compte, et est apprécié selon des niveaux d'influence anthropique laissant plus ou moins place à l'expression d'une diversité végétale spontanée et mature, avec trois catégories pouvant être définies :

- Influence anthropique totale (route, bâtiment),
- Influence anthropique modérée à forte (végétation des friches et bords de route, prairies de fauche, plantations d'arbres, prairies fauchées, semées, fertilisées...),
- Influence anthropique faible à très faible (boisement non issu de plantation, pelouse sèche).

La **richesse en espèces de flore à statut** réglementaire et/ou à enjeu de conservation (cf. partie relative à la flore) correspond également à un critère pris en considération dans l'analyse.

L'**état de conservation** est habituellement pris en compte dans l'évaluation des habitats naturels. Il tient compte de différents critères (menaces observées sur la formation végétale, typicité du cortège, fragmentation...). Toutefois, il correspond à un critère stationnel qui n'est pas réellement applicable et représentatif à notre échelle de travail.

- A l'aide de l'ensemble de ces éléments nous avons considéré que plus un habitat est rare, en régression ou fragilisé par un ensemble de menaces d'importance locales ou régionales, plus l'enjeu local de conservation est important.
- Remarque : le cas échéant, l'évaluation peut être également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales : de quelques pieds à une population importante.

1.7.2 Flore

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- La **liste rouge régionale de Auvergne Rhône-Alpes (INPN, 2016)** ;
- La **liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (MNHN, 2012)** ;
- L'**annexe II (A.II)** de la **Directive Habitats** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
- L'**annexe IV (A.IV)** de la **Directive Habitats** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- L'**annexe V (A.V)** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ;
- Les arrêtés propres à chaque région, qui fixent la **liste des espèces protégées dans la région (PR) et dans chaque département (PD) la constituant quand ces listes existent** ;
- L'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la **liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (PN)**.

A partir de ces différentes listes à statut réglementaire et qualitatif, nous avons considéré :

- Qu'une station d'espèce(s) protégée(s) doit être sauvegardée comme l'impose la loi ;
- Qu'une station d'espèce(s) rare(s) à très rare(s) ou inscrite(s) dans les Listes Rouges mérite que tout soit fait pour qu'elle(s) soi(en)t sauvegardée(s) (même si la loi n'y oblige pas comme pour une espèce protégée) ;
- Qu'une espèce peu commune ne justifie pas de mesure de protection stricte mais est indicatrice de potentialités écologiques qui peuvent faire l'objet de compensations lors d'un projet d'aménagement ;
- Que les espèces communes à très communes ou non spontanées sur le territoire considéré ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière.

Remarque : lorsque des espèces patrimoniales (peu communes à très rares) observées ne sont pas indigènes, c'est-à-dire qui ne forment pas une population présente à l'état naturel et viable dans le temps (origine horticole par exemple), les résultats sont pondérés par exclusion de ces espèces dans l'analyse. L'analyse est également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales identifiées.

1.7.3 Faune

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- Les **arrêtés fixant les listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire français** et les modalités de leur protection (**PN**) :
 - L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

- L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
 - L'arrêté du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
-
- La **Directive Oiseaux** n°2009/147/CE (**DO**), qui a pour but la protection des espèces d'oiseaux sauvages ainsi que de leurs habitats, de leurs nids et de leurs œufs :
 - L'annexe I (**AI**) liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
 - L'annexe II (**AII**) liste les espèces dont la chasse est autorisée ;
 - L'annexe III (**AIII**) liste les espèces dont le commerce est autorisé.

 - La **Directive Habitats/Faune/Flore** n°92/43/CEE (**DH**) :
 - L'annexe II (**AII**) regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
 - L'annexe III (**AIII**) donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC ;
 - L'annexe IV (**AIV**) liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
 - L'annexe V (**AV**) concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

 - La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF** en région Rhône-Alpes.

 - La **liste rouge nationale (LRN)** et les **listes rouges régionales de Auvergne Rhône-Alpes (LRR)** en vigueur :
 - La liste rouge des espèces menacées en France de 2016 ;
 - La liste rouge des oiseaux de France de 2016 ;
 - La liste rouge des amphibiens et reptiles de France de 2015
 - La liste rouge des papillons de jour de France de 2012
 - La liste rouge des odonates de France de 2016
 - La liste rouge des orthoptères de France de 2004
 - La liste rouge des mammifères chiroptères de Rhône-Alpes de 2015 ;
 - La liste rouge des mammifères hors chiroptères de Rhône-Alpes de 2008 ;
 - La liste rouge des oiseaux de Rhône-Alpes de 2008 ;
 - La liste rouge des reptiles de Rhône-Alpes de 2015 ;
 - La liste rouge des amphibiens de Rhône-Alpes de 2015
 - La liste rouge des rhopalocères & zygènes de Rhône-Alpes de 2018
 - La liste rouge des odonates de Rhône-Alpes de 2014
 - La liste rouge des orthoptères de Rhône-Alpes de 2018
 - La liste rouge des coléoptères saproxyliques en Auvergne Rhône-Alpes de 2021.

Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :

LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ;

CR : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

A noter que la liste rouge des orthoptères de France ne suit pas le protocole de création de liste rouge créé par l'UICN. Elle permet cependant d'avoir une idée des états de populations nationale. Les catégories de menace sont différenciées par priorité : 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes, 2 : espèces fortement menacées d'extinction, 3 : espèces menacées, à surveiller, 4 : espèces non menacées, en l'état des connaissances.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.8 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

1.8.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2**, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes au sein de l'aire d'étude bibliographique. Elles sont décrites dans le tableau suivant.

Tableau 4 : ZNIEFF au sein de l'aire d'étude bibliographique

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZNIEFF de type I 820030224	Pelouse de Mercurolet 2.5 km au Nord-est	Fiche descriptive du site : INPN, ZNIEFF 820030224 - Pelouse de Mercurolet - Description (mnhn.fr) Espèces patrimoniales <i>(celles potentiellement présentes sur le site d'étude)</i> Flore : Certaines espèces sont notées de « Gazons pionniers », est-ce qu'on pourrait les retrouver en milieu agricole ?	Cette ZNIEFF se trouve à proximité du site d'étude, et concerne également des milieux ouverts. Cependant la nature agricole du site d'étude change drastiquement le type d'espèces qui peut fréquenter le lieu. Pour toutes ces raisons, la connectivité entre les 2 lieux est jugée faible .
ZNIEFF de type I 820030225	Marais du Vernais 2.1 km à l'ouest du site	Fiche descriptive du site : INPN, ZNIEFF 820030225 - Marais du Vernais - Description (mnhn.fr)	Le site d'étude n'est pas écologiquement relié à cette ZNIEFF. De plus les marais comme ceux de cette ZNIEFF

		Espèces patrimoniales (<i>celles potentiellement présentes sur le site d'étude</i>) Chiroptère : Murin de Bechstein, de Daubenton, et à Oreille échancrées, Notcule commune et de Leisler, Pipistrelle commune et de Nathusius. Oiseau : Alouette des champs, Caille des blés Flore : ?	sont des habitats très différents des milieux agricoles comme ceux du site d'étude. La connectivité avec le site d'étude est jugée très faible.
ZNIEFF de type II 820030210	Collines Drômoises Inclus	Fiche descriptive du site : INPN, ZNIEFF 820030210 - COLLINES DRÔMOISES - Description (mnhn.fr) Espèces patrimoniales (<i>celles potentiellement présentes sur le site d'étude</i>) Oiseaux : Alouette des champs Chiroptère : Murin de Bechstein, de Daubenton, et à Oreille échancrées, Notcule commune et de Leisler, Pipistrelle commune et de Nathusius.	Le site d'étude se trouvant sur la ZNIEFF, la connectivité entre les deux est très forte.

Les ZNIEFF décrites ci-dessus présentent divers intérêts écologiques, mais peu d'entre elles sont également des enjeux pour le site d'étude. L'étude des enjeux écologiques liés à la flore, la faune et les habitats liés à ces milieux à fait l'objet d'une attention particulière lors des prospections sur le terrain.

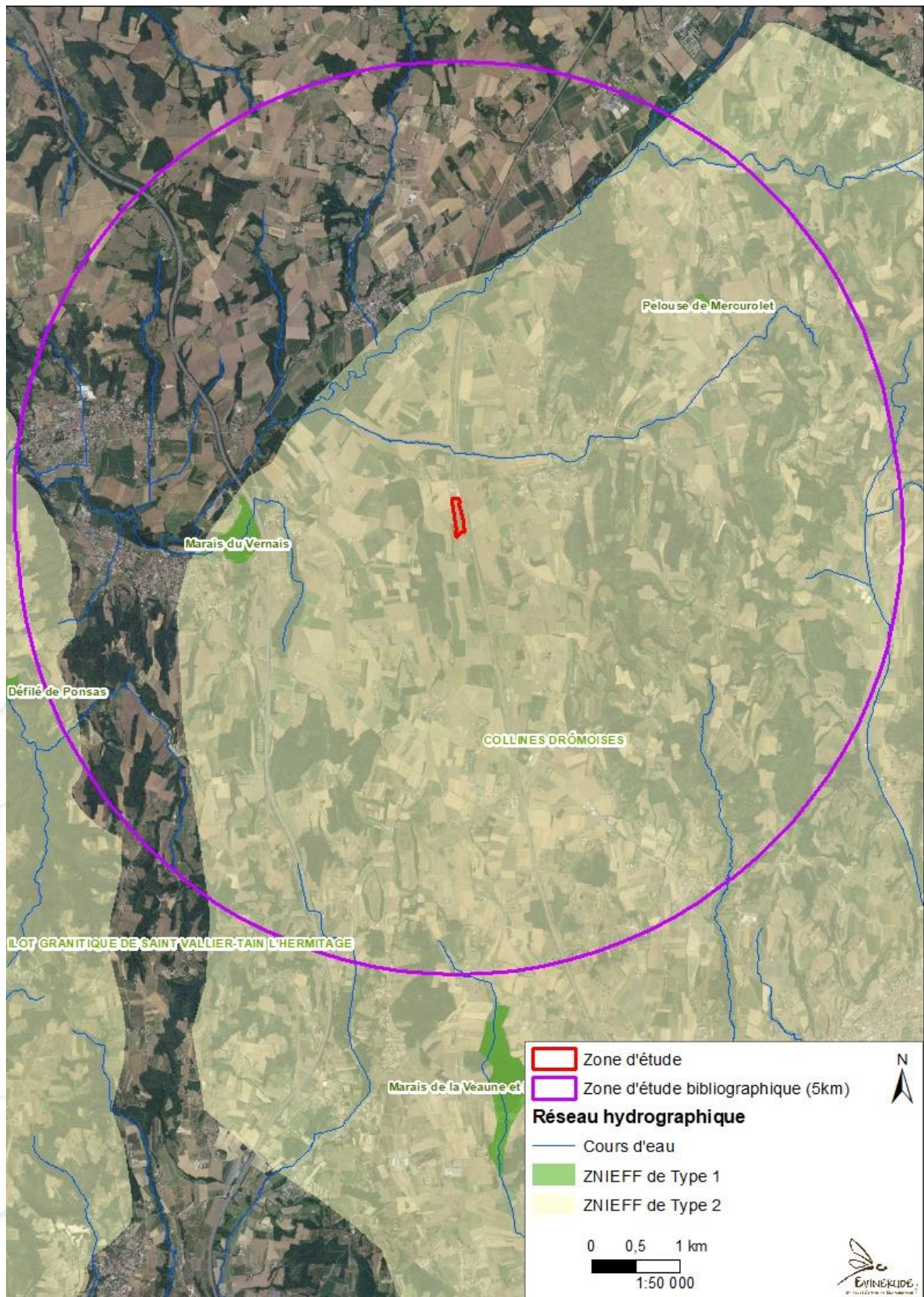


Figure 10 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site d'étude

1.8.2 Site Natura 2000

Les sites NATURA 2000 sont un réseau d'espaces naturels situés sur le territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des zones où se trouvent des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- Les **ZPS** sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne du 25/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (appelée couramment « Directive Oiseaux »).
- Les **ZSC** sont définies par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (appelée couramment « Directive Habitats »). Une ZSC est d'abord « pSIC » ("proposé Site d'Importance Communautaire") puis " SIC " après désignation par la commission européenne et enfin "ZSC" pour " Zone Spéciale de Conservation" après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

4 sites Natura 2000 sont situés au sein de la l'aire d'étude bibliographique. 4 ZSC et 1 ZPS, celles-ci sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZSC FR8201675	Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère 7 km au sud-est	Fiche descriptive du site : INPN - FSD Natura 2000 - FR8201675 - Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère - Description (mnhn.fr) Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (<i>celles potentiellement présentes sur le site d'étude</i>) Chiroptère : Petit et Grand Rhinolophe, Petit et Grand Murin, Murin à oreille échancrées, Murin de Daubenton et de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune et bicolore, Noctule commune et de Leisler, Pipistrelle commune, de Kuhl, de Nathusius, et Pygmée, Oreillard Roux et Gris, Molosse de Cestoni	Ce zonage concerne surtout un habitat que nous ne retrouvons pas sur notre site d'étude. Néanmoins cette ZSC comprend environ ¼ de terres agricoles. La connexion est jugée faible .
ZSC FR8201663	Affluents rive droite du Rhône 10 km à l'Ouest	Fiche descriptive du site : INPN - FSD Natura 2000 - FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône - Description (mnhn.fr) Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (<i>celles potentiellement présentes sur le site d'étude</i>) Insectes : Écaille chinée	Ce zonage concerne un habitat que nous ne retrouvons pas sur notre site d'étude. Les sites sont écologiquement connectés par le Bion, la Galaure, et le Rhône,

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
		Chiroptère : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe	mais cette connexion est jugée très faible .
ZSC FR8201677	Milieux alluviaux du Rhône aval 10 km au sud-ouest	Fiche descriptive du site : INPN - FSD Natura 2000 - FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhône aval - Description (mnhn.fr) Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (<i>celles potentiellement présentes sur le site d'étude</i>) Chiroptère : Petit et Grand Rhinolophe, Petit et grand Murin, Murin à oreille échancrées, Barbastelle d'Europe, Barbastelle d'Europe,	Ce zonage concerne un habitat que nous ne retrouvons pas sur notre site d'étude. Les sites sont écologiquement connectés par le Bion, la Galaure, et le Rhône, mais cette connexion est jugée très faible .
ZPS FR8212012	Île de la Platière 5 km au Nord-Ouest	Fiche descriptive du site : INPN - FSD Natura 2000 - FR8212012 - Île de la Platière - Description (mnhn.fr) Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (<i>celles potentiellement présentes sur le site d'étude</i>) Aucune	Ce zonage concerne un habitat que nous ne retrouvons pas sur notre site d'étude. Les sites sont écologiquement connectés par le Bion, la Galaure, et le Rhône, mais cette connexion est jugée très faible .

1.8.3 Zones humides

Les zones humides remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. Selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont définies comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année ». Selon leur état de conservation, les zones humides assurent tout ou au moins une partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers l'aval du bassin versant. Telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Elles permettent, pour une part variable suivant les sites, la réduction de l'intensité des crues, et soutiennent les débits des cours d'eau, sources et nappes en période d'étiage.
- **Autoépuration et protection de la qualité des eaux** : les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur des eaux souterraines ou superficielles.
- **Réservoir biologique** : espaces de transition entre la terre et l'eau les zones humides présentent une potentialité biologique souvent plus élevée que les autres milieux. Lorsqu'elles sont peu anthropisées, de nombreuses espèces végétales et animales y vivent de façon permanente ou transitoire. Elles assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction, mais aussi de refuge. C'est pourquoi leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l'intérêt général.

Le SDAGE préconise la préservation de ces périmètres et le retour du bon état écologique des masses d'eau. Si toutefois, un projet venait impacter une zone humide, une compensation représentant 2 fois la zone impactée devrait être mise en place.

La présence de zones humides potentielles a été évaluée à partir des données de modélisation cartographique des réalisés par l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS). Ce jeu de données présente les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié (source : <http://sig.reseau-zones-humides.org>). Les résultats de la modélisation des zones humides potentielles sont présentés dans la carte ci-après. Ce modèle indique qu'aucune zone humide potentielle n'est présente au sein de la zone d'étude. La zone potentiellement humide la plus proche du site est située à 200 m au Nord du site.

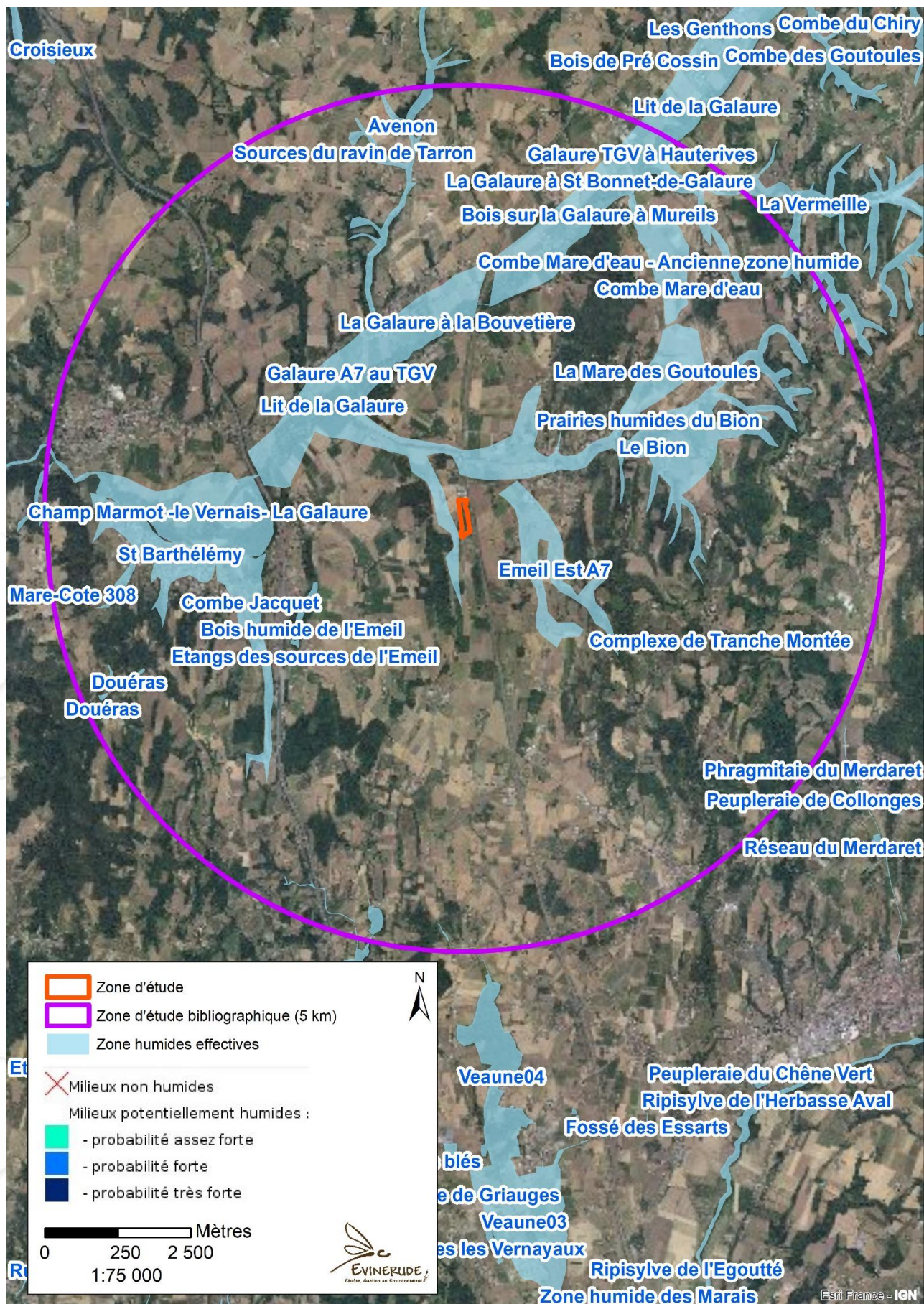


Figure 11 : Cartographie des zones humides avérées

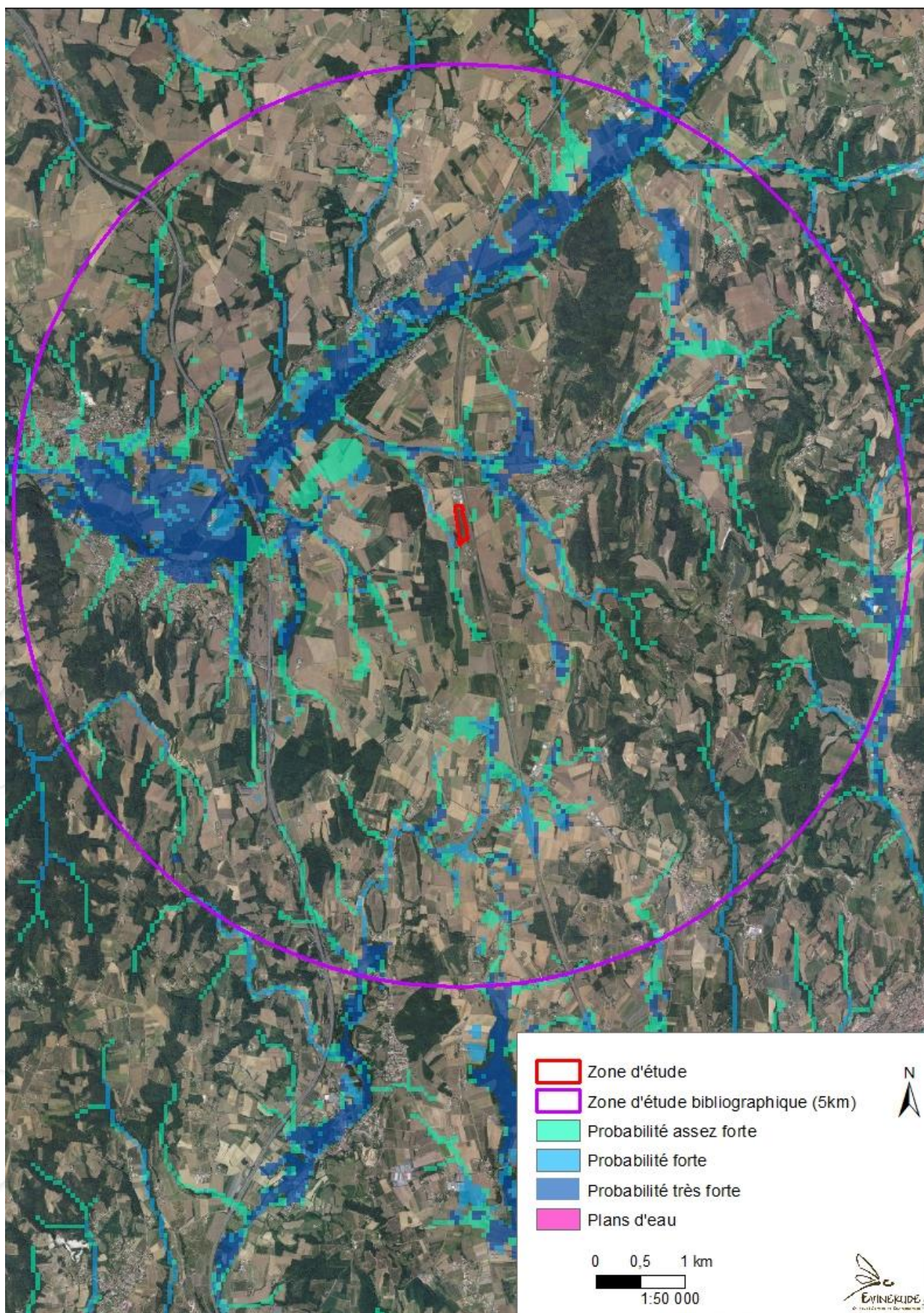


Figure 12 : Localisation des zones humides potentielles (Source : réseau-zones-humides)

1.8.4 Autres périmètres

Aucun périmètre de type réserves naturelles ou parcs naturels, réserve biologique, réserve de biosphère ou terrain CEN n'est connu au sein de l'aire d'étude bibliographique.

1.8.5 Synthèse des zonages environnementaux

Tableau 5 : Synthèse des zonages environnementaux connus au sein de l'aire d'étude bibliographique

Intitulé	Identifiant	Distance au projet	Lien écologique
ZNIEFF de type I			
Pelouse de Mercurolet	820030224	2.5 km au Nord-est	Faible
Marais du Vernais	820030225	2.1 km à l'ouest du site	Très faible
ZNIEFF de type II			
Collines Drômoises	820030210	1.5 km à l'Ouest	Très forte
Natura 2000			
Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère	FR8201675	7 km au sud-est	Faible
Affluents rive droite du Rhône	FR8201663	10 km à l'Ouest	Très faible
Milieux alluviaux du Rhône aval	FR8201677	10 km au sud-ouest	Très faible
Île de la Platière	FR8212012	5 km au Nord-Ouest	Très faible
ENS			
Vallons du nord-ouest lyonnais	FR4702762	110 m au Sud	Faible
Zone humide			
ZH de la Grange Bouchard	GL_099	/	Faible
Emeil Est A7	26SIBG0068	/	Faible
Lit de la Galaure	26SIBG0074	/	Faible
Galaure TGV à Hauterives	26SIBG0075	/	Faible
La Vermeille	26SIBG0065	/	Faible
Combe Mare d'eau	26CPIE0001	/	Faible
Le Bion	26SIBG0067	/	Faible
Avenon	26SIBG0073	/	Faible
Prairies humides du Bion	26CPIE0002	/	Faible
Champ Marmot -le Vernais- La Galaure	26SOBENV0064	/	Faible
St Barthélémy	26SIBG0070	/	Faible
Combe Jacquet	26SIBG0069	/	Faible
Bois humide de l'Emeil	26CPIE0005	/	Faible
Bouterne04	26CRENag0092	/	Faible
La Galaure de l'Oeillon au Rhône	26SIBG0071	/	Modéré
Avenon	26SIBG0073	/	Faible
La Galaure à la Bouvetière	26CPIE0054	/	Faible
Combe Mare d'eau - Ancienne zone humide	26SIBG0066	/	Faible
Veaune04	26CRENag0085	/	Faible
St Barthélémy	26SIBG0070	/	Faible
La Mare des Goutoules	26CPIE0003	/	Faible

Combe Peyret	26SIBG0071	/	Faible
Galaure A7 au TGV	26SIBG0074	/	Faible
Sources du ravin de Tarron	26CPIE0016	/	Faible
La Galaure à la Bouvetière	26CPIE0054	/	Faible
Etangs des sources de l'Emeil	26CPIE0004	/	Faible
Bois sur la Galaure à Mureils	26CPIE0058	/	Faible

1.9 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces identifiés comme des zones riches en biodiversité. Ils s'appuient sur des zonages déjà identifiés. Les corridors écologiques sont les connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ils sont considérés comme fonctionnels lorsqu'il existe une continuité d'habitat favorable sans barrière importante.

Le continuum écologique est associé à une sous-trame qui représente l'espace accessible, à partir des réservoirs de biodiversité, aux espèces associées à cette sous-trame. Le continuum comprend donc les réservoirs de biodiversité et une zone tampon autour de ces réservoirs, correspondant à la distance maximale parcourue par les espèces.

Par définition, chaque espèce ou groupe d'espèces possède ses propres exigences écologiques. Il existe donc théoriquement autant de continuums écologiques que d'espèces ou groupe d'espèces. Par souci de synthèse et de clarté, 3 grands types de cortèges d'espèces ont été définis, abritant chacun son cortège d'espèces plus ou moins spécialisées :

- Les corridors des milieux boisés, constitués par les différents massifs boisés, bosquets ou encore les bandes boisées ;
- Les corridors des milieux ouverts, qui incluent les prairies, les friches ainsi que les secteurs agricoles ;
- Les corridors des milieux humides, dont font partie les différents cours d'eau, plans d'eau ou marais.

1.9.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET, nouveau schéma transversal et intégrateur, dont l'élaboration a été confiée au Conseil régional, a été créé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'élaboration a été officiellement engagée en 2017 et la démarche s'intitule « Ambition Territoires 2030 ».

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région pour 11 thématiques, dont la **Protection et la restauration de la biodiversité**.

Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), **schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**.

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) déclinaient régionalement la politique nationale trame verte et bleue en identifiant des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou à remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- Préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité. Le SRCE Rhône-Alpes a été approuvé en juillet 2014, le SRCE Auvergne en juillet 2015.

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des deux SRCE a été capitalisé et homogénéisé dans le cadre du SRADDET, pour établir un nouveau cadre de référence pour la trame verte et bleue à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Des extraits des Atlas cartographiques du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes et du SRCE Rhône-Alpes sont présentés ci-dessous.

Ces Atlas indiquent que la zone d'étude est située à proximité de plusieurs zones humides. Il est présent sur un espace considéré perméable lié aux zones humides. Les zones humides liées aux inventaires départementaux sont présentes de l'autre côté de la route à l'Ouest du site et en dehors de la zone d'étude au Nord. Il se trouve bloqué entre une route et une voie ferrée, limitant les déplacements de la faune. Aucun corridor n'est présent à proximité du site. A noter qu'à plus large échelle, un cours d'eau, élément de la trame bleue est présent au Nord du site.

L'enjeu global lié à la trame verte et bleue du site à l'échelle du SRADDET est jugé **faible**. Le site est certes localisé sur un espace perméable lié aux milieux humides et permettant un déplacement facilité pour la faune mais il se trouve entouré de linéaires de conflits avec une voie ferrée à l'Est, une route au Nord, Sud et Ouest du site. Aucun réservoir de biodiversité n'est présent à proximité immédiate du site d'étude.

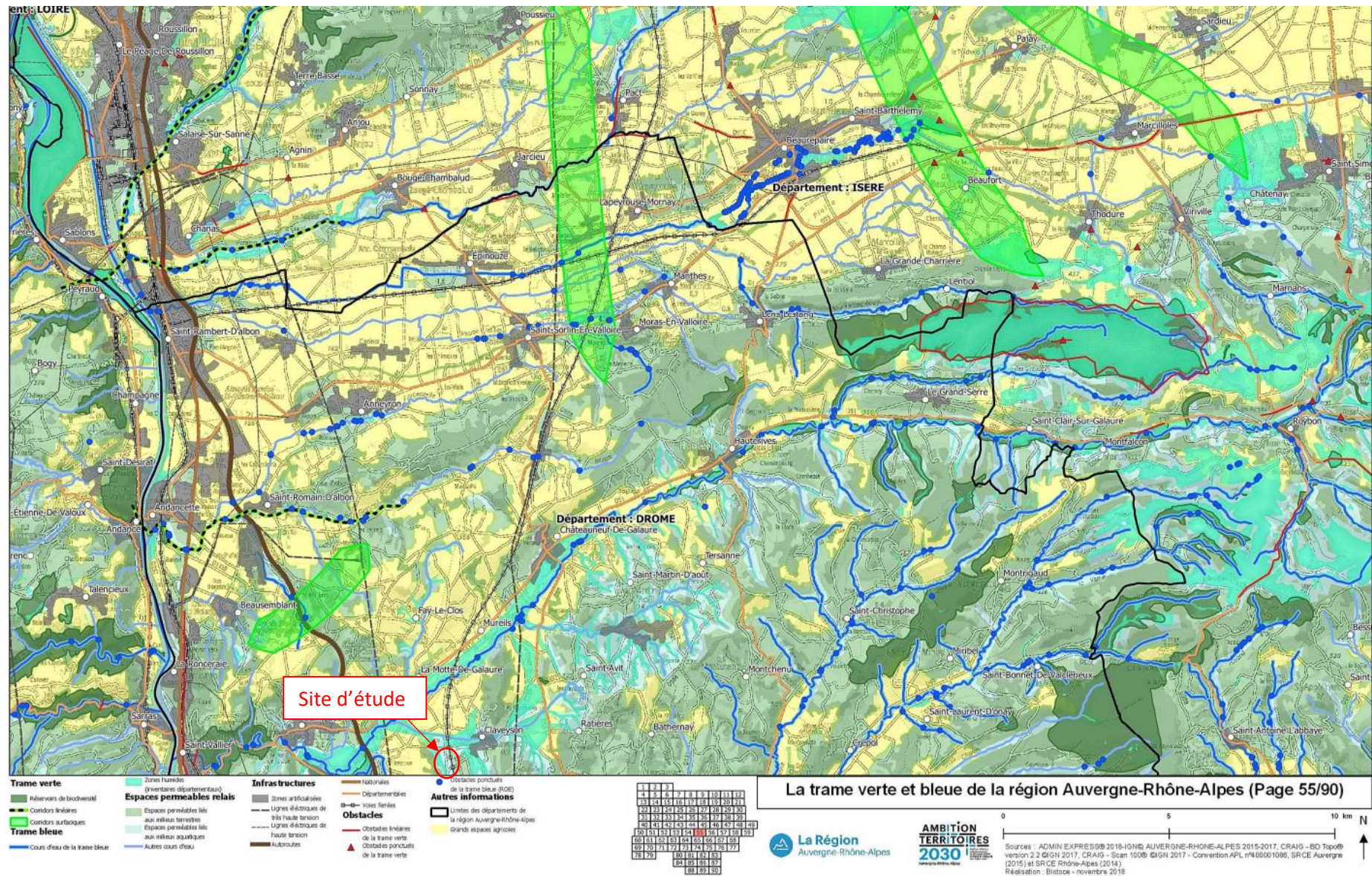


Figure 13 : Extrait du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes - planche 55 (Source : SRADDET AURA)

1.9.1.1 Le Schéma de Cohérence Territorial

L'objectif du SCoT est de définir une stratégie globale d'aménagement du territoire, pour une période de 15 à 20 ans. Porté par les élus locaux, il donne un cadre de référence et de cohérence à toutes les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme menées sur son territoire en matière notamment : d'habitat, de transport et de mobilité, de développement économique et commercial, d'organisation de l'espace et d'équipement, d'environnement. Il est l'expression d'une volonté politique locale de préparer collectivement l'avenir du territoire. Les orientations du SCoT vis-à-vis des trames vertes et bleues visent à protéger les réservoirs de biodiversité, à maintenir une trame bleue dans un bon état écologique, de préserver le maintien de la nature ordinaire et développer la nature en ville et d'assurer la disponibilité de la ressource en eau sur le long terme.

Le SCoT des Rives du Rhône a été approuvé le 28/11/2019 sur un périmètre de 153 communes, regroupées en 6 intercommunalités. Le SCoT indique l'absence de réservoirs de biodiversité ou de corridor sur le site. Toutefois, il se retrouve entre deux espaces naturels remarquables identifiés (espaces protégés, gérés, inventoriés). Bien que présent dans un secteur considéré intéressant à l'échelle du SCoT, le site ne semble pas être concerné par ce caractère remarquable. L'enjeu concernant la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT est donc jugé faible.

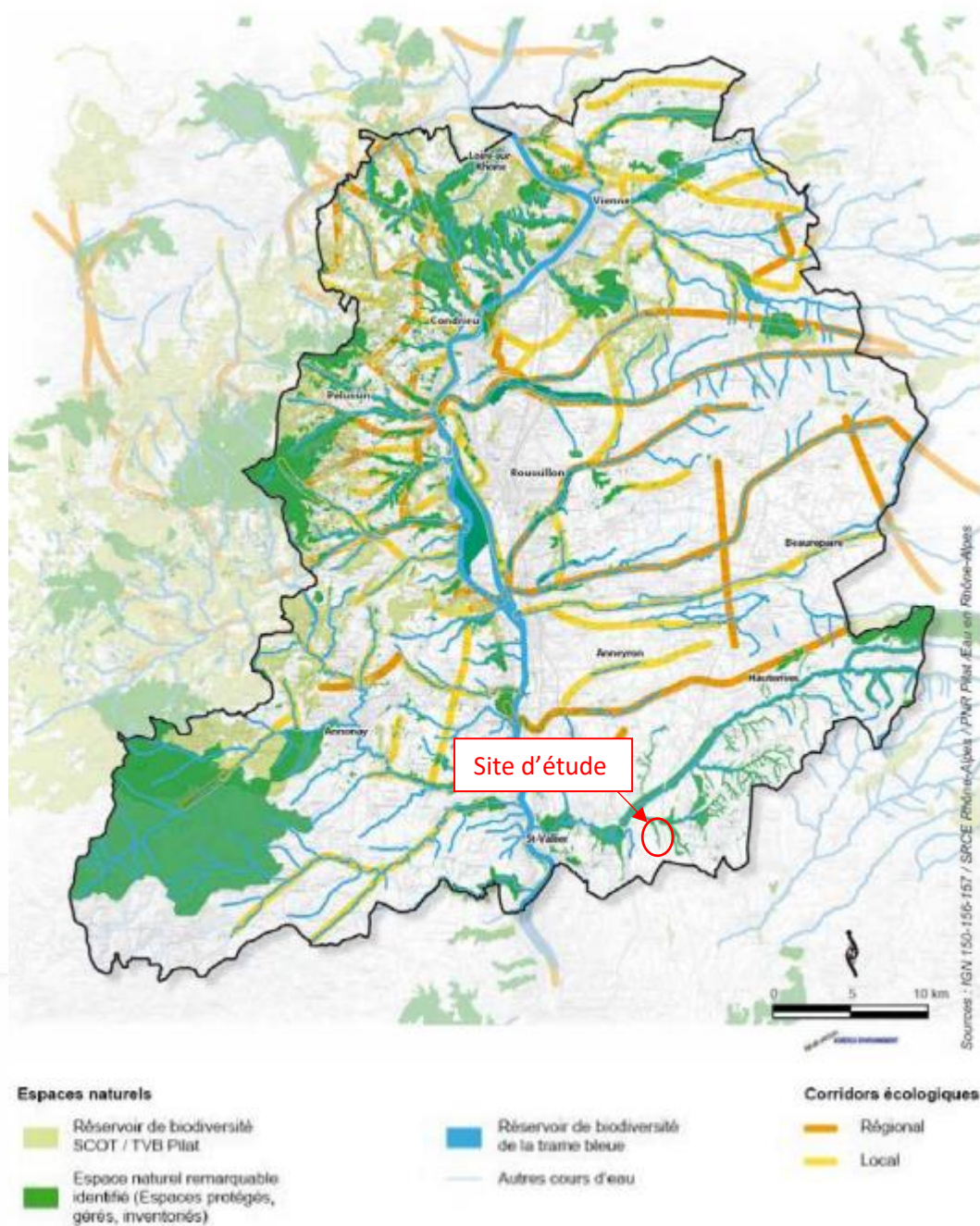


Figure 14 : Cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle du SCOT.

1.9.1.2 Plan Local d'urbanisme

Le Plan Local d'urbanisme s'établit, tout comme le SCOT, pour définir les orientations à une échelle communale. Sur la commune de Claveyson, le PLU a été approuvé le 24/04/2019. Il ne présente aucune pièce permettant de définir des corridors ou des réservoirs. **Aucun enjeu ne peut donc être statué.**

1.10 Diagnostic écologique

1.10.1 Habitats naturels

Le présent diagnostic est établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et des journées de prospections des 03/05/2023 et 29/06/2023. La zone d'étude s'inscrit dans un contexte rural marqué par l'abondance de parcelle de monoculture intensément cultivée. Quelques boisements de petites tailles et habitation ponctuent le paysage. La zone d'étude est principalement représentée par un champ de blé. Cette parcelle agricole est bordée par quelques friches herbacées et formations arbustives et boisés pionniers. Au total, 11 types d'habitats ont été identifiés au sein de la zone d'étude. Ces neuf habitats peuvent être catégorisés en 3 groupes :

- Les milieux ouverts : friche herbacée
- Les milieux arbustifs et boisés : massif de ronces, bosquet de Frêne et de Chênaie, accrus de Peuplier blanc et formation de Robinier faux-acacia
- Les milieux anthropiques : champ de blé, massif de Renouée du Japon et route

Les caractéristiques et les enjeux liés aux habitats naturels identifiés sur le site sont présentés dans les fiches ci-dessous :

- *Milieux ouverts*

Friche herbacée

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX OUVERTS

NOM DE L'HABITAT	Friche herbacée (CB : 87.1 EUNIS : I1.52 N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Friche herbacée (87.1 /)
SURFACE	41489 m ² , soit 41.7 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Une friche herbacée est présente dans les extrémités Nord et Sud de la zone d'étude. Habituellement discontinu et clairsemé, le recouvrement de cette végétation commensale résulte de l'intensité des interventions culturales et du niveau d'entretien. Associée à des sols régulièrement sarclés, binés ou remués, cette végétation commensale se caractérise par son cortège de petites dicotylédones annuelles nitrophiles à forte multiplication végétative.

Sur le site, le cortège floristique observé au sein de cet habitat correspond à l'alliance *Veronico agrestis* - *Euphorbion peplus*. Il est caractérisé par un cortège de graminées représentées par l'Avoine folle (*Avena fatua*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), le Pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*), Brome stérile (*Anisantha sterilis*) et le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). On retrouve également dans la strate herbacée le Bleuet des moissons (*Cyanus segetum*), le Lycopside des champs (*Lycopsis arvensis*), l'Alysson faux alysson (*Alyssum alyssoides*), le Muscari négligé (*Muscari neglectum*), la Molène bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*), le Chardon penché (*Carduus nutans*), la Silène conique (*Silene conica*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*), la Sabline à feuilles de serpolet (*Arenaria serpyllifolia*), l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*) et la Véronique des champs (*Veronica arvensis*).

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été inventoriée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

L'état de conservation de cet habitat est jugé dégradé par la présence de la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), l'Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis*) et l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*).

Identification de l'intérêt écologique :

L'enjeu de conservation associé à cet habitat est jugé **faible** car il s'agit d'un habitat semi-naturel qui n'est considéré ni comme un habitat humide ni comme un habitat d'intérêt communautaire.

- *Milieux arbustifs et boisés*

Massif de ronces

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS	
NOM DE L'HABITAT	Massif de ronces (CB : 31.831 EUNIS : F3.111 N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Massif de ronces (31.831 /)
SURFACE	2023 m ² , soit 2 % de la zone d'étude
	
Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation : Malgré un aspect très homogène qui les distingue nettement des autres fourrées arbustifs, les ronciers sont constitués d'espèces de <i>Rubus</i> très diverses, issues en majorité de lignées apomictiques dérivées d'ancêtres d'origine hybride. Au sein de la zone d'étude, le cortège floristique de cet habitat correspond à l'alliance du <i>Pruno spinosae</i> - <i>Rubion ulmifolii</i> . Ce type d'habitat est principalement représenté par des Ronces (<i>Rubus</i> sp.). On retrouve également dans la strate herbacée le Géranium à feuilles molle (<i>Geranium molle</i>), le Lycope des champs (<i>Lycopsis arvensis</i>), la Molène bouillon-blanc (<i>Verbascum thapsus</i>) et la Vesce cultivée (<i>Vicia sativa</i>).	
Espèces patrimoniales : Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.	
Espèces invasives : Le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) et l'Ambroisie à feuilles (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) sont présents au sein de cette unité de végétation.	
Identification de l'intérêt écologique et justification : L'enjeu local de cette unité de végétation est jugé faible , car il s'agit d'un habitat semi-naturel dégradé par la présence de l'ambroisie.	

Bosquet de Frêne et de Chênaie

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS

NOM DE L'HABITAT	Bosquet de Frêne et de Chênaie (CB : 84.3 ; EUNIS : G5.2 ; N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Bosquet de Frêne et de Chênaie (84.3 /)
SURFACE	4792 m ² , soit 4.8 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Un accru de feuillu et présent dans la partie Sud-Ouest de la zone d'étude. Les accrues de basse altitude présentent une structure et une composition assez variables selon l'historique de leur genèse, les conditions locales et le contexte environnant. Les accrues de feuillus, dont la litière est améliorante, participent à la reconstitution d'un sol forestier favorable à la réinstallation de forêts climatiques plus stables.

Dans la zone d'étude, le cortège floristique de cet habitat correspond à l'alliance du *Betulo pendulae* - *Populetalia tremulae*. La strate arborée de ce type de formation est représentée par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Tilleul cordé (*Tilia cordata*) et le Châtaignier cultivé (*Castanea sativa*). La strate arbustive de cet habitat est représentée par l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), le Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*) et le Rosier des chiens (*Rosa canina*). La strate herbacée est représentée par l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Géranium de Robert (*Geranium robertianum*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Monaie-du-pape annuelle (*Lunaria annua*), l'Ornithogale divergente (*Ornithogalum umbellatum*), la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*) et des violettes (*Viola sp.*).

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), la Monaie du Pape (*Lunaria annua*) et le Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ont été observés au sein de cet habitat.

Identification de l'intérêt écologique et justification :

L'enjeu local de cette unité de végétation est jugé **faible**, car il s'agit d'un habitat semi-naturel boisé.

Accrus de Peuplier blanc

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS

NOM DE L'HABITAT	Accrus de Peuplier blanc (CB : 84.3 EUNIS : G5.2 N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Accrus de Peuplier blanc (84.3 /)
SURFACE	339 m ² , soit 0.3 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Un accru de Peuplier blanc est présent dans la partie Nord de la zone d'étude, entre le Roncier et la formation de robinier faux-acacia. Cette formation arbustive est dominée par le Peuplier blanc (*Populus alba*). Le cortège floristique de la strate herbacée de cet habitat est similaire à celui de la friche herbacée située à proximité.

On retrouve notamment dans la strate herbacée le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Muscari négligé (*Muscari neglectum*), le Chardon penché (*Carduus nutans*), la Sabline à feuilles de serpolet (*Arenaria serpyllifolia*) et l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*).

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

Aucune espèce exotique invasive n'a été observée au sein de cet habitat.

Identification de l'intérêt écologique et justification :

L'enjeu local de cette unité de végétation est jugé **faible**, car il s'agit d'un habitat très anthropisé dégradé par la présence d'espèces invasives.

Formation arbustive de Peuplier noir

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS	
NOM DE L'HABITAT	Formation arbustive de Peuplier noir (CB : 84.3 ; EUNIS : G5.2 ; N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Formation arbustive de Peuplier noir (CB : 84.3 /)
SURFACE	3330 m ² , soit 3.3 % de la zone d'étude
	
Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation : Des formations arbustives de Peuplier noir sont présentes au sein de la zone d'étude. La composition du cortège floristique de la strate herbacée de cet habitat est semblable à celui des friches herbacées voisines. Ce type de formation se distingue des friches herbacées par la présence ponctuelle du Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) et du Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) dans la strate arbustive.	
Espèces patrimoniales : Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.	
Espèces invasives : Une espèce exotique invasive a été inventoriée au sein de cet habitat : la Vergerette annuelle (<i>Erigeron annuus</i>).	
Identification de l'intérêt écologique et justification : L'enjeu local de cette unité de végétation est jugé faible , car il s'agit d'un habitat anthropisé principalement représenté par une espèce exotique envahissante : le Robinier faux acacia.	

Formation de Robinier faux-acacia

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS

NOM DE L'HABITAT	Formation de Robinier faux-acacia (CB : 83.324 EUNIS : G1.C3 N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Formation de Robinier faux-acacia (83.324 /)
SURFACE	1308 m ² , soit 1.3 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Une formation de Robinier faux-acacia est présente dans la partie Nord-Est de la zone d'étude. Dans la strate arbustive, cette formation est dominée par le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), une essence d'origine américaine planée depuis 400 ans et désormais largement distribuée en Europe moyenne. Ce type de formation est typiquement établie sur des substrats frustes aux sols perturbés. Elle devient parfois plus haute sur les terrains alluviaux fertiles, mais leur strate arborée reste généralement peu dense et assez clairsemée.

Sur le site, le cortège floristique observée correspond à l'alliance du *Chelidonio majoris* - *Robinion pseudoacaciae*. On retrouve également de manière plus éparse dans la strate arborée le Tilleul d'Europe (*Tilia europaea*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Micocoulier (*Celtis occidentalis*) et le Lila commun (*Syringa vulgaris*). Ces essences arborées sont recouvertes de Parmélie des murailles (*Xanthoria parietina*). La strate arbustive de cet habitat est représentée par (*Crataegus monogyna*), le Rosier des chiens (*Rosa canina*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et le Troène commun (*Ligustrum vulgare*). La strate herbacée est principalement représentée par l'Avoine (*Avena fatua*), le Lamier hybride (*Lamium hybridum*), la Potentille de printemps (*Potentilla verna*), le Bec de Grue (*Erodium cicutarium*), l'Oseille (*Rumex acetosella*), la Silène à large feuilles (*Silene latifolia*), le Gaillet gretteron (*Gallium aparine*) et le lierre grimpant (*Hedera helix*).

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est présent au sein de cette unité de végétation.

Identification de l'intérêt écologique et justification :

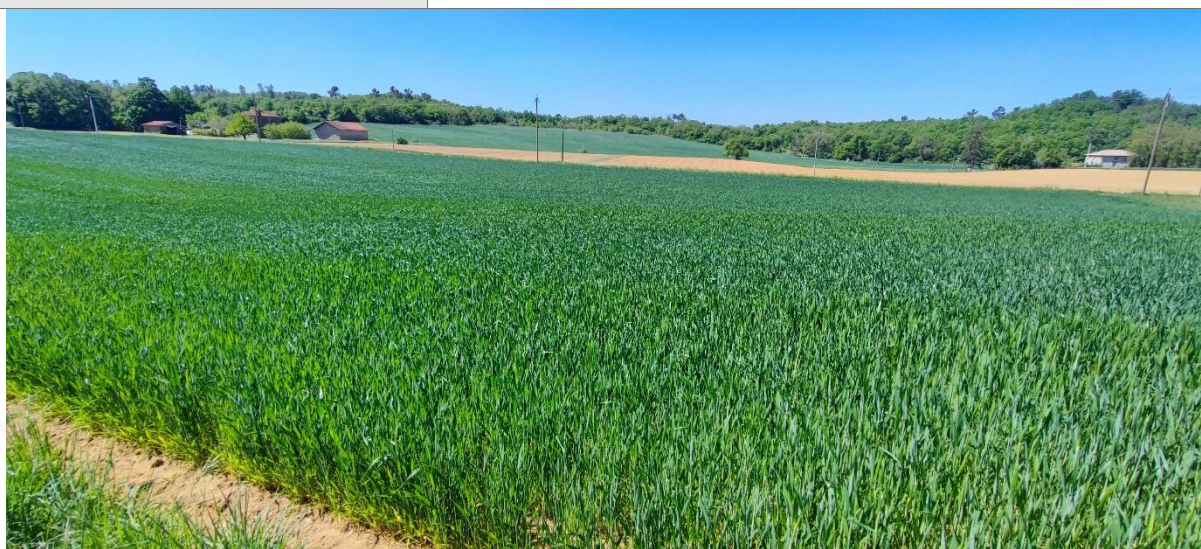
L'enjeu local de cette unité de végétation est jugé **très faible**, car il s'agit d'un habitat anthropisé principalement représenté par une espèce exotique envahissante : le Robinier faux acacia.

- *Milieux anthropiques*

Champ de blé

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX ANTHROPIQUES

NOM DE L'HABITAT	Champ de blé (CB : 82.11 EUNIS : I1.12 N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Champ de blé (82.11 /)
SURFACE	36343 m ² , soit 36.5 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

La partie centrale de la zone d'étude est essentiellement représentée par une parcelle de culture intensive. Ce milieu ouvert fortement anthropisé est quasiment monospécifique. On retrouve de manière sporadique au sein de cet habitat quelques dicotylédones de petite taille telles que la Crépide sacrée (*Crepis sancta*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), le Laiteron rude (*Sonchus asper*) Patience crépue (*Rumex crispus*), le Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*) et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*). L'état de conservation de cet habitat anthropisé est jugé bon.

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été inventoriée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

Aucune espèce exotique invasive n'a été inventoriée au sein de cet habitat.

Identification de l'intérêt écologique :

L'enjeu de conservation associé à cet habitat est jugé **très faible** car il s'agit d'un habitat fortement anthropisé.

Massif de Renouée du Japon

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX ANTHROPIQUES

NOM DE L'HABITAT	Massif de Renouée du Japon (CCB : 87.2 ; EUNIS : E5.12 ; N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Massif de Renouée du Japon (87.2 /)
SURFACE	159 m ² , soit 0.2 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Plusieurs massifs de Renouée de japon ont été observés sur le site. Cet habitat correspond aux formations hautes et denses de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), une espèce invasive particulièrement préoccupante. Cette espèce affectionne les zones alluviales et les rives des cours d'eau où l'humidité et la richesse nutritive du substrat lui permettent d'avoir une croissance optimale, conduisant à des peuplements monospécifiques. Elle peut former de larges fourrés denses. On la trouve aussi dans les milieux rudéralisés (bords des routes, alentour des jardins, terrains abandonnés).

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été inventoriée au sein de cet habitat.

Espèces exotiques invasives :

Cet habitat monospécifique est représenté par la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

Identification de l'intérêt écologique :

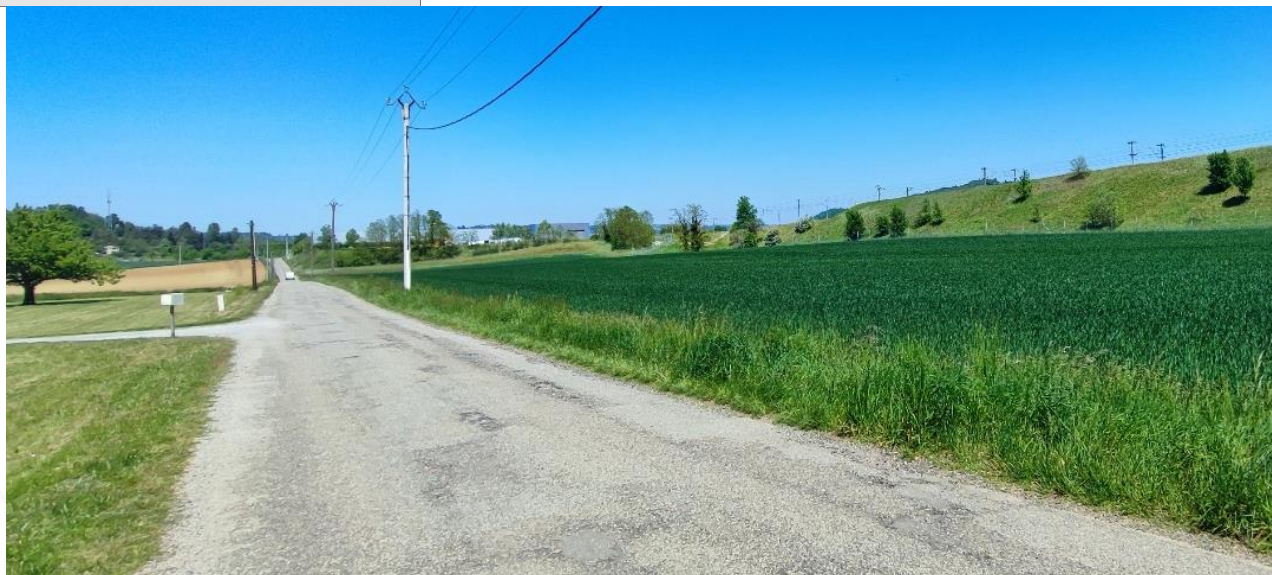
L'intérêt écologique de cette formation, d'un point de vue floristique, est jugé **très faible** puisqu'il s'agit d'un habitat anthropique composé uniquement de Renouée du Japon.

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX ANTHROPIQUES	
NOM DE L'HABITAT	Bâtiment (CCB : 86.1 ; EUNIS : J1.1 ; N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Bâtiment (CB : 86.1 /)
SURFACE	1063 m2, soit 1.1 % de la zone d'étude
	
Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation : Plusieurs bâtiments résidentiels sont présents au sein de la zone d'étude. Il s'agit d'espaces urbanisés laissant peu de place à l'installation d'un cortège végétal. Par contre ce type de milieux est propice à l'implantation d'espèces pionnières et rudérales, voire invasive. Dans la strate herbacée, cet habitat est caractérisé par la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), le Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>), le Lierre grimpant (<i>Hedera helix</i>), le Geranium herbe à Robert (<i>Geranium robertianum</i>), le Trèfle des prés (<i>Trofolium pratense</i>) et la Luzerne lupuline (<i>Medicago lupulina</i>).	
Espèces patrimoniales : Aucune espèce patrimoniale n'a été inventoriée au sein de cet habitat.	
Espèces exotiques invasives : Aucune espèce exotique invasive n'a été inventoriée au sein de cet habitat.	
Identification de l'intérêt écologique : L'intérêt écologique de ces ensembles, d'un point de vue floristique, est jugé nul puisqu'il s'agit d'espaces fortement perturbés, imperméabilisés et d'origine anthropique.	

Route

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX ANTHROPIQUES

NOM DE L'HABITAT	Route (CCB : 87.2 ; EUNIS : E5.12 ; N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Route (87.2 /)
SURFACE	5926 m ² , soit 6 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Cet intitulé réfère à la route goudronnée qui marque la limite Ouest de la zone d'étude. Ce type de milieu urbanisé laisse peu de place à l'installation d'un cortège végétal.

Dans la zone d'étude, aucune espèce végétale n'est présente au sein de cet habitat. Toutefois, les marges de ce type de milieu peuvent être propices à l'implantation d'espèces pionnières et rudérales, voire invasives.

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

L'état de conservation de cet habitat est jugé dégradé par la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) et de la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) des espèces exotiques envahissantes.

Identification de l'intérêt écologique et justification :

L'intérêt écologique de ces ensembles, d'un point de vue floristique, est jugé **nul** puisqu'il s'agit d'espaces d'origine anthropique dégradés par la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Vergerette annuelle.

Voie ferrée

IDENTIFICATION GÉNÉRALE : MILIEUX ANTHROPIQUES

NOM DE L'HABITAT	Voie ferrée (CB : 86.43 ; EUNIS : J4.3 ; N2000 : /)
REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	 Voie ferrée (CB : 86.43 /)
SURFACE	2678 m ² , soit 2.7 % de la zone d'étude



Description des caractéristiques de l'habitat et de son état de conservation :

Des voies ferrées sont présentes aux abords de la zone d'étude. Chaque voie est composée de deux files de rails posés sur du ballast : un mélange de cailloux et de sable répandu sur le sol. Quasiment aucune espèce végétale n'est présente au sein de cet habitat. En bordure des voies, sur le ballast, on retrouve sporadiquement quelques graminées comme le Paturin annuel (*Poa annua*) et des sétaires (*Setaria sp.*).

Espèces patrimoniales :

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée au sein de cet habitat.

Espèces invasives :

Aucune espèce exotique invasive n'a été inventoriée au sein de cet habitat.

Identification de l'intérêt écologique et justification :

L'intérêt écologique de ces ensembles, d'un point de vue floristique, est jugé **nul** puisqu'il s'agit d'espaces d'origine anthropique qui présentent un couvert végétal peu important.

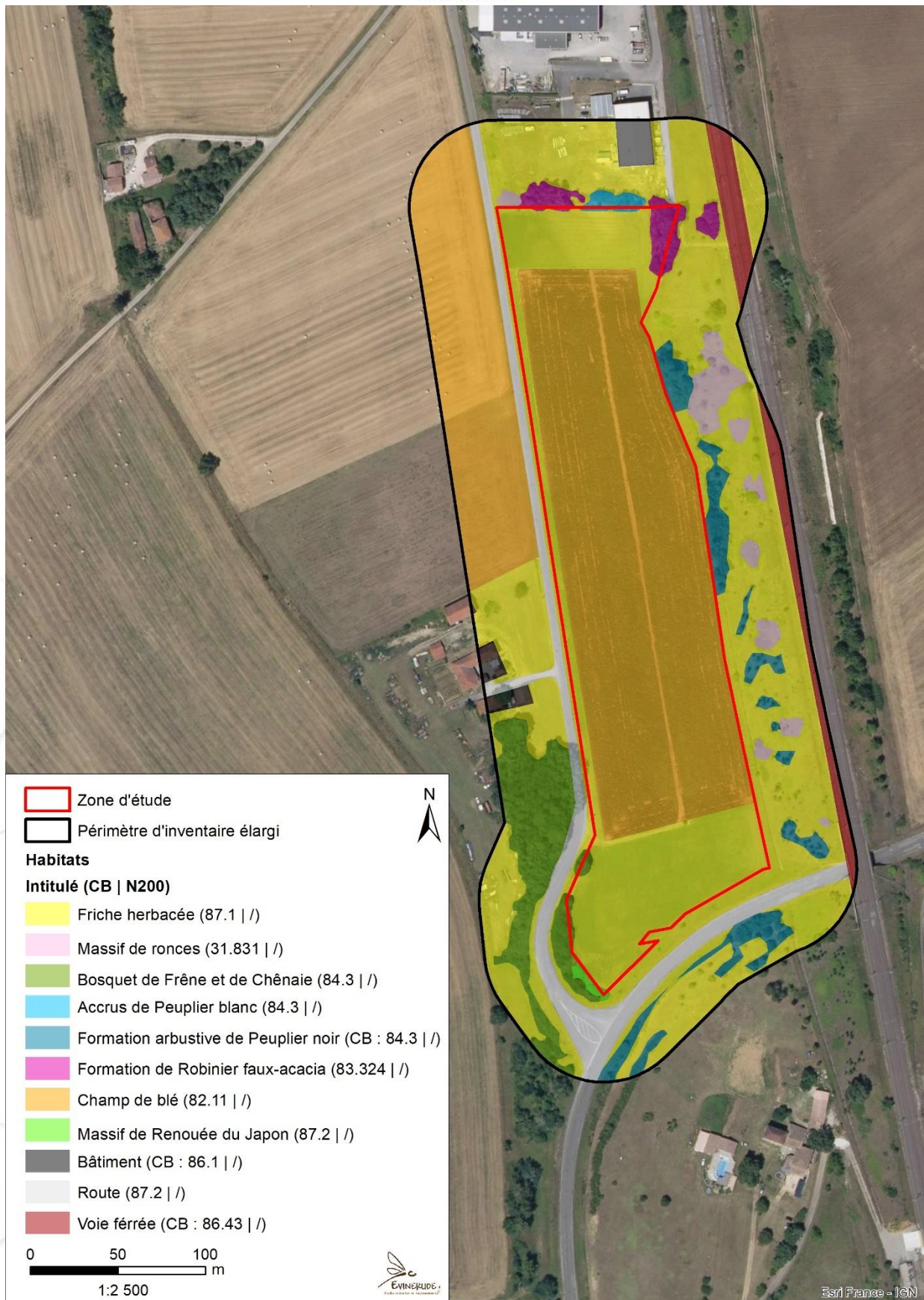


Figure 15 : Cartographie des grands habitats naturels

SYNTHÈSE DES HABITATS NATURELS :

Le site d'étude est principalement représenté par une parcelle agricole intensément cultivée. Des friches herbacées et formations arbustives arborées pionnières sont présentes en bordure de la zone d'étude. Au total, 11 habitats ont été identifiés au sein du périmètre d'inventaire élargi. Aucun des habitats contactés lors des inventaires n'est considéré comme humide au sens de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides) ou n'est considéré comme d'intérêt communautaire au sens de l'annexe I de la Directive habitats Européenne. L'enjeu global associé aux habitats est donc jugé **faible**.

Tableau 6 : Synthèse des habitats naturels observés dans la zone d'étude (Surface totale : 9.9 ha)

Milieux	Intitulé	Code CB	Code EUNIS	N2000	Zone humide floristique ¹	Alliance	Surface [m²]	Enjeu
Milieux ouverts	Friche herbacée	87.1	I1.52	/	/	<i>Veronico agrestis - Euphorbion peplus</i>	41489	Faible
Milieux arbustifs à boisés	Massif de ronces	31.831	F3.111	/	/	<i>Pruno spinosae - Rubion ulmifolii</i>	2023	Faible
	Bosquet de Frêne et de Chênaie	84.3	G5.2	/	/	<i>Betulo pendulae - Populetales tremulae</i>	4792	Faible
	Accrus de Peuplier blanc	84.3	G5.2	/	/	/	339	Faible
	Formation arbustive de Peuplier noir	84.3	G5.2	/	/	/	3330	Faible
	Formation de Robinier faux-acacia	83.324	G1.C3	/	/	<i>Chelidonio majoris - Robinion pseudoacaciae</i>	1308	Très faible
Milieux anthropiques	Champ de blé	82.11	I1.12	/	/	/	36343	Très faible
	Massif de Renouée du Japon	87.2	E5.12	/	/	/	159	Très faible
	Bâtiment	86.1	J1.1	/	/	/	1063	Nul
	Route	87.2	E5.12	/	/	/	5926	Nul
	Voie ferrée	86.43	J4.3	/	/	/	2678	Nul

¹ Selon le critère floristique de l'arrêté du 1er octobre 2009

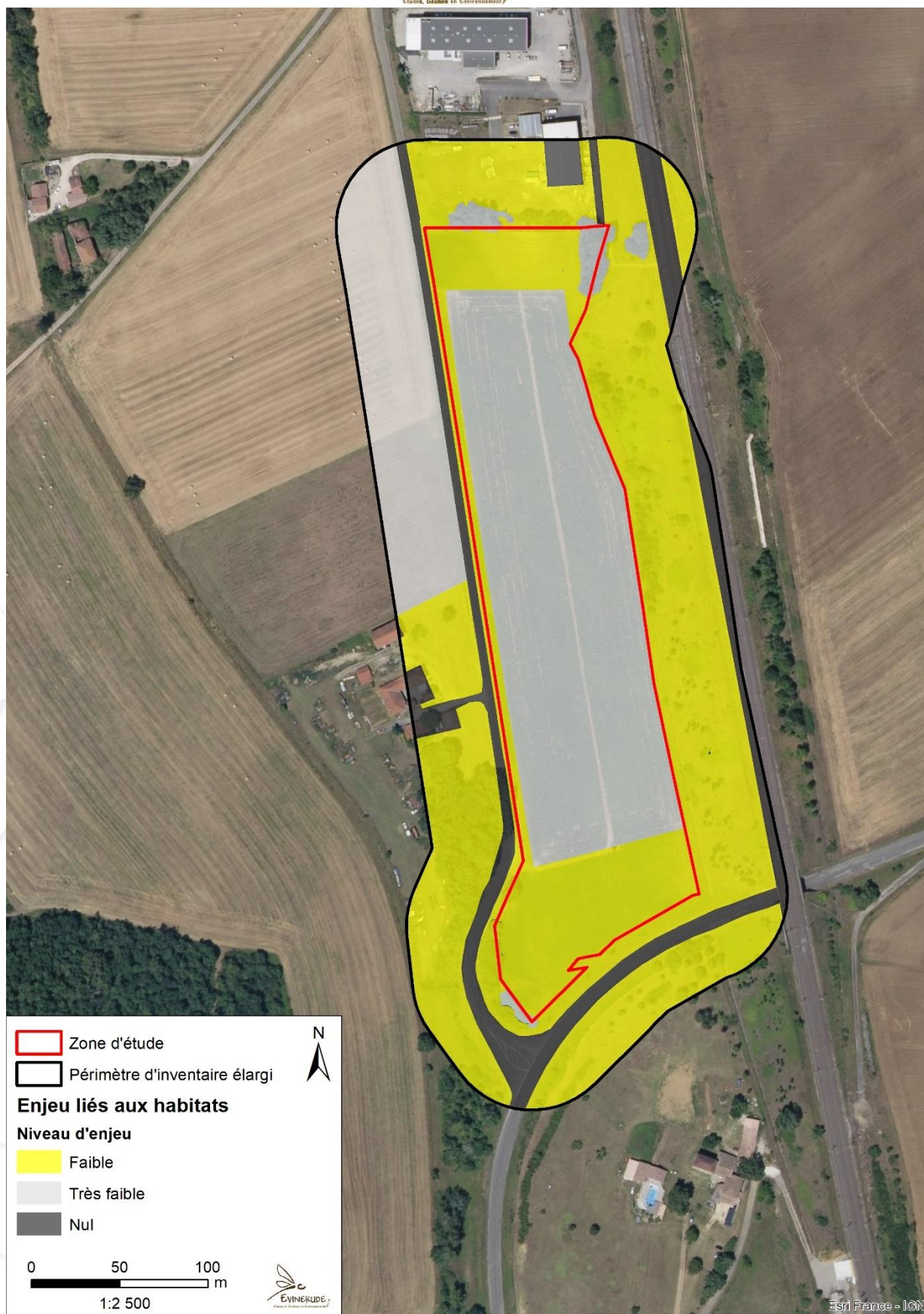


Figure 16 : Cartographie des enjeux associés aux habitats naturels

1.10.2 Zones humides

1.10.2.1 Critère floristique

Aucun des 11 habitats identifiés au sein de la zone d'étude n'est considéré comme zone humide floristique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Par ailleurs, 6 habitats cotés "pro-parte" (dans l'annexe II.b de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) ont été identifiés au sein de la zone d'étude :

- Massif de Renouée du Japon (CB : 87.2 ; EUNIS : E5.12 ; N2000 : /)
- Route (CB : 87.2 ; EUNIS : E5.12 ; N2000 : /)
- Friche herbacée (CB : 87.1 ; EUNIS : I1.52 ; N2000 : /)
- Bosquet de Frêne et de Chênaie (CB : 84.3 ; EUNIS : G5.2 ; N2000 : /)
- Accrus de Peuplier blanc (CB : 84.3 ; EUNIS : G5.2 ; N2000 : /)
- Formation arbustive de Peuplier noir (CB : 84.3 ; EUNIS : G5.2 ; N2000 : /)

Pour les habitats *pro parte*, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Des relevés phytosociologiques ont été réalisés au sein de ces habitats lors des inventaires du 03/05/2023 et 29/06/2023. L'analyse de l'abondance relative des espèces indicatrices de zone humide et des espèces non-indicatrices de zone humide indique que ces 6 habitats *pro parte* ne sont pas des zones humides.

Aucune zone humide floristique n'est présente au sein de la zone d'étude.

1.10.2.1 Critère pédologique

Au total, 10 sondages pédologiques ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude dans la journée du 03/05/2023. Parmi ces sondages, aucun n'a révélé de zone humide effective.

Les deux profils types des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude sont présentés ci-après :

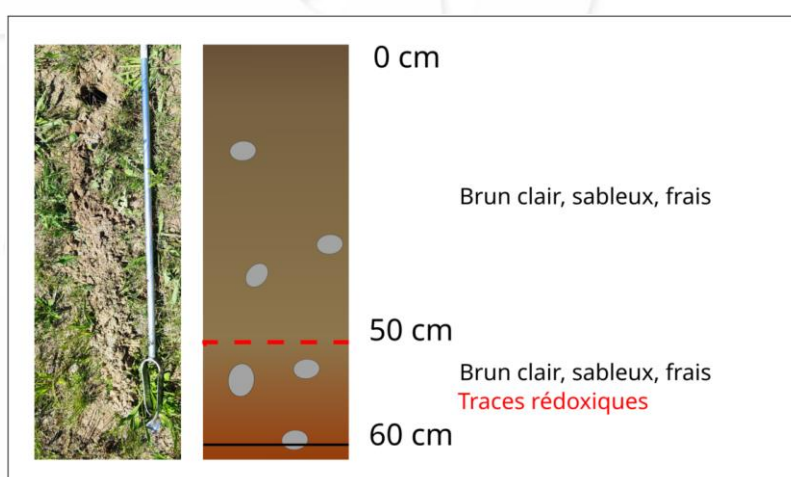


Figure 17 : Profil type des sondages S1 et S2

Pour les sondages S1 et S2, le sol présente un horizon brun clair, sableux et frais depuis la surface jusqu'à une profondeur de 50 cm. Des traces d'oxydation apparaissent à partir de 50 cm. Les sondages sont interrompus à 60 cm à cause de l'abondance de pierres dans le sol causant un refus de la tarière. Ce

type de profil correspond aux classes IIIa/b/c du GEPPA et est considéré comme non-indicateur des zones humides pédologiques.

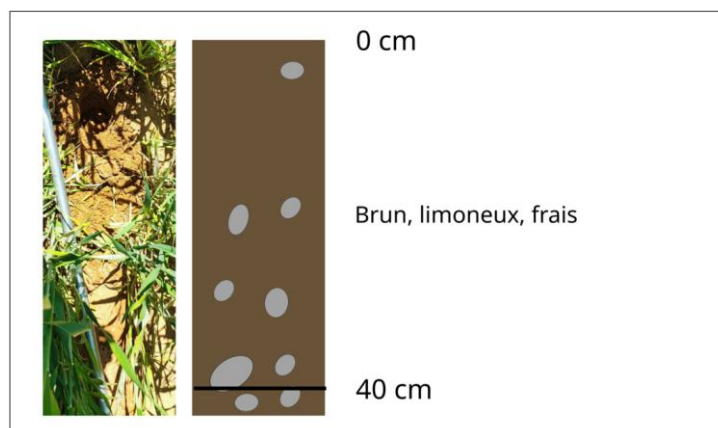


Figure 18 : Profil type des sondages S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9 et S10

Les 8 autres sondages réalisés présentent des horizons bruns, limoneux et frais. Ces sondages sont interrompus précocement dès 40 cm à cause de l'abondance de pierres dans le sol. Aucune trace d'oxydation ou de réduction n'a été observée au sein de ces sondages. Ce type de profil correspond aux classes I/II/III du GEPPA et est considéré comme non-indicateur des zones humides.

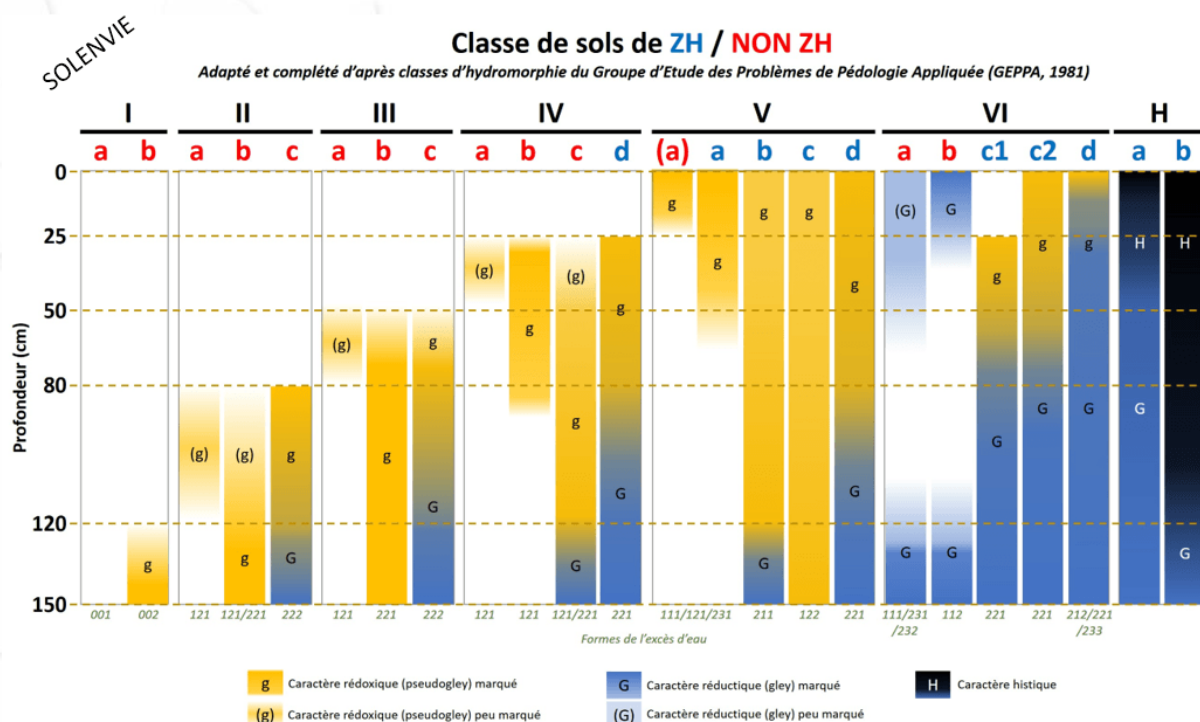


Figure 19 : Classes d'hydromorphie du GEPPA (modifié).

SYNTHÈSE DES ZONES HUMIDES

Aucune zone humide floristique n'a été inventoriée au sein de la zone d'étude. De même, aucun des 10 sondages réalisés au sein de la zone d'étude n'est considéré comme indicateur de zones humides pédologiques. **Aucune zone humide n'est présente au sein de la zone d'étude.**

La carte page suivante présente la localisation des sondages pédologiques au sein de la zone d'étude :



Figure 20 : localisation des sondages pédologiques

1.10.3 Flore

1.10.3.1 Flore commune

Le cortège floristique est peu diversifié, il est typique des milieux méso-xérophiles des milieux rudéraux et cultivés de l'étage planitiaire de la région Rhône-Alpes. Au total, 119 taxons ont été inventoriés au sein de la zone d'étude. L'ensemble des espèces floristiques contactées pendant les prospections est proposé en Annexe dans le Tableau 17.

SYNTHÈSE DE LA FLORE COMMUNE

L'enjeu relatif à la flore commune est jugé **faible** étant donné la diversité d'espèce peu remarquable.

1.10.3.2 Flore patrimoniale

BIBLIOGRAPHIE

Selon la liste de l'inventaire communale de l'INPN et les inventaires réalisés sur le site 627 espèces floristiques ont été inventoriées dans le territoire de la zone d'étude. Parmi ces espèces, 39 sont considérées comme patrimoniales, c'est-à-dire soit protégées, soit considérées comme menacé (a minima 'VU' sur liste rouge ou inscrite en annexe II de la Directive Habitat). Le statut réglementaire, de conservation et l'écologie des espèces patrimoniales considérées potentiellement présentes sur le site sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Synthèse des espèces végétales patrimoniales dans le territoire de Claveyson (Source : INPN).

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Protection	Habitat	Phénologie
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	EN	LC	/	bois caducifoliés médioeuropéens	5-6
<i>Bufonia paniculata</i>	Bufonie paniculée	NT	LC	/	tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	6-10
<i>Pimpinella tragi</i>	Boucage tragi	NT	LC	/	parois européennes, basophiles	6-8
<i>Astragalus incanus</i>	Astragale blanchâtre	EN	LC	/	pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, marnicoles, mésohygrophiles	4-6
<i>Biscutella cichoriifolia</i>	Lunetière à feuilles de chicorée	NT	LC	PR (Art. 1)	pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	6-7
<i>Colchicum longifolium</i>	Colchique de Naples	VU	LC	/	pelouses acidophiles méditerranéennes	9-10
<i>Crepis nicaeensis</i>	Crépide de Nice	NT	LC	/	friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales, xérophiles	5-6
<i>Onobrychis saxatilis</i>	Sainfoin des rochers	NT	LC	/	pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	6-8
<i>Telephium imperati</i>	Téléphium d'Imperato	VU	LC	/	pelouses basophiles centroeuropéennes, steppiques	5-8
<i>Centaurium tenuiflorum</i>	Petite centaurée à petites fleurs	EN	LC	/	tonsures hygrophiles de niveau topographique moyen, marnicoles basophiles	6-9
<i>Hormathophylla saxigena</i>	Corbeille d'argent à gros fruits	NT	LC	/	Rochers calcaires, dans les montagnes du Midi	4-6
<i>Stipa capillata</i>	Plumet chevelue	NT	LC	/	pelouses basophiles centroeuropéennes, steppiques, des sols constitués	6-11
<i>Najas marina</i>	Naïade majeure	LC	LC	PR (Art. 1)	herbiers annuels enracinés dulcaquicoles européens, pionniers d'eaux profondes	6-9
<i>Valerianella discoidea</i>	Mâche discoïde	NT	LC	/	tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	4-6
<i>Erodium malacoides</i>	Érodium Fausse-Mauve	VU	LC	/	annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, thermophiles	4-7
<i>Inula hirta</i>	Inule hérissée	EN	NT	/	ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux, planitaires	6-7
<i>Vincetoxicum nigrum</i>	Dompte-venin noir	EN	LC	/	pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	5-8
<i>Arabis auriculata</i>	Arabette dressée	NT	LC	/	pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	4-6
<i>Astragalus cicer</i>	Astragale pois-chiche	NT	LC	/	ourlets basophiles européens, xérophiles	5-7
<i>Carex divisa</i>	Laïche divisée	NT	LC	/	prés salés vasicoles de haut-niveau topographique	4-6
<i>Dictamnus albus</i>	Fraxinelle blanche	VU	LC	PR (Art. 1)	ourlets basophiles européens, xérophiles	5-7
<i>Bromus lanceolatus</i>	Brome lancéolé	NT	LC	/	friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes, vernaies	5-6
<i>Sparganium emersum</i>	Rubnier émergé	LC	LC	PR (Art. 1)	herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles, des eaux courantes peu profondes	6-8
<i>Cyperus longus</i>	Souchet long	NT	LC	/	roselières méditerranéennes	6-9

<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	NT	LC	/	mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, mésotrophiles, neutrophiles	6-8
<i>Cytisus elongatus</i>	Chamaécytise allongé	NA	NT	PN (Art. 1)	lisières forestière plus ou moins sèches	4-6
<i>Scorzonera austriaca</i>	Scorsonère d'Autriche	NT	LC	/	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles	5-6
<i>Silene nemoralis</i>	Silène des prés	NT	LC	/	ourlets pionniers de clairières acidophiles, médioeuropéens, montagnards	5-7
<i>Allium moschatum</i>	Ail musqué	VU	LC	/	pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	7-9
<i>Cistus albidus</i>	Ciste blanc	NT	LC	/	landes mésoméditerranéennes occidentales, catalano-provençales	5-6
<i>Ononis reclinata</i>	Bugrane à fleurs pendantes	VU	LC	/	tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	5-7
<i>Valerianella coronata</i>	Mâche couronnée	NT	LC	/	annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, mésothermes	5-7
<i>Vicia bithynica</i>	Vesce de Bithynie	VU	LC	/	annuelles commensales des cultures basophiles	5-6
<i>Vicia serratifolia</i>	Vesce à feuilles dentées en scie	NT	LC	/	annuelles commensales des cultures basophiles	3-6
<i>Astragalus glaucus</i>	Astragale glaucus	NA	VU	/	pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles à mésohydriques	4-6
<i>Bombacillaena erecta</i>	Gnaphale dressé	LC	LC	PR (Art. 1)	tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, subméditerranéennes	6-8
<i>Echium asperum</i>	Vipérine des Pyrénées	EN	LC	/	friches vivaces xérophiles, méditerranéennes	5-7
<i>Euphorbia sulcata</i>	Euphorbe sillonée	VU	LC	/	tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	4-6
<i>Veronica cymbalaria</i>	Véronique cymbalaire	NT	LC	/	tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2-10

LRR : Liste Rouge Régionale (Auvergne-Rhône Alpes) ; LRN : Liste Rouge Nationale, PN : Protection nationale ; PR Protection régionale ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger.

RESULTATS D'INVENTAIRE

Les espèces patrimoniales considérées comme potentiellement présentes sur la base de l'étude bibliographique ont été recherchées au cours des inventaires menés les 03/05/2023 et 29/06/2023. Les inventaires ont révélé qu'aucune espèce floristique patrimoniale n'est présente au sein de la zone d'étude.

Le Colchique de Naples (*Colchicum longifolium*) est une espèce tardive qui fleurit entre septembre et octobre. Les inventaires réalisés en début et fin juin ne permettent pas de démontrer que cette espèce est absente de la zone d'étude. Cette espèce affectionne les pelouses acidophiles méditerranéennes et est donc considérée comme potentiellement présente au sein de la zone d'étude. L'enjeu de conservation associé à cette espèce est jugé modéré car elle est considérée comme vulnérable ('VU' sur liste rouge) en région Rhône-Alpes. Toutefois, cette espèce n'est pas protégée réglementairement.

SYNTHÈSE DE LA FLORE PATRIMONIALE

Aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée au sein de la zone d'étude. Toutefois, l'enjeu associé à la flore patrimoniale est jugé **modéré** en vue de la présence potentielle de la Colchique de Naples, une espèce considérée vulnérable mais non protégée réglementairement. En effet, les inventaires menés en mai et juin ne permettent pas de démontrer l'absence ou la présence de cette espèce tardive sur le site.

1.10.3.3 Espèces exotiques envahissantes

Les prospections réalisées par Evinerude ont mis en évidence la présence de 6 espèces exotiques envahissantes avérées d'après la liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes de la région Rhône-Alpes (mars 2020). Dans le tableau ci-dessous, la cotation de Lavergne évalue le comportement envahissant avéré d'une plante exotique, à partir de la connaissance des populations présentes sur le territoire considéré, ou sur un territoire géographiquement proche (5 : fort niveau d'invasibilité, 1 : faible niveau d'invasibilité).

Tableau 8 : Liste des espèces invasives recensées au sein de l'aire d'étude

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Cotation de Lavergne	Statut d'invasivité	Phénologie
Asteraceae	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuille d'Armoise	5	Espèces exotiques envahissantes avérées	8-9
Polygonaceae	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	5	Espèces exotiques envahissantes avérées	7-9
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	5	Espèces exotiques envahissantes avérées	5-6
Asteraceae	<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	4	Espèces exotiques envahissantes avérées	7-8
Brassicaceae	<i>Lunaria annua</i>	Monnaie du pape	2+	Espèces exotiques envahissantes émergentes	4-6
Onagraceae	<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	2	Espèces exotiques envahissantes émergentes	6-9

¹ Liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes de la région Rhône-Alpes (03/2020)



Ambrosie à feuille d'Armoise



Renouée du Japon



Robinier faux-acacia



Vergerette annuelle



Monnaie du pape



Onagre bisannuelle

SYNTHÈSE DE LA FLORE INVASIVE

Au total, 6 espèces floristiques exotiques envahissantes (EEE) ont été contactées au sein de la zone d'étude. Parmi celles-ci, 4 sont considérées comme des EEE avérées et 2 sont considérées comme EEE émergentes. La présence de l'Ambrosie à feuille d'Armoise, de la Renouée du Japon et du Robinier faux-acacia est particulièrement préoccupante. L'enjeu global lié à la flore invasive est jugé **modéré**.

La cartographie et la localisation de ces espèces est présentée dans la Figure 21 page suivante.

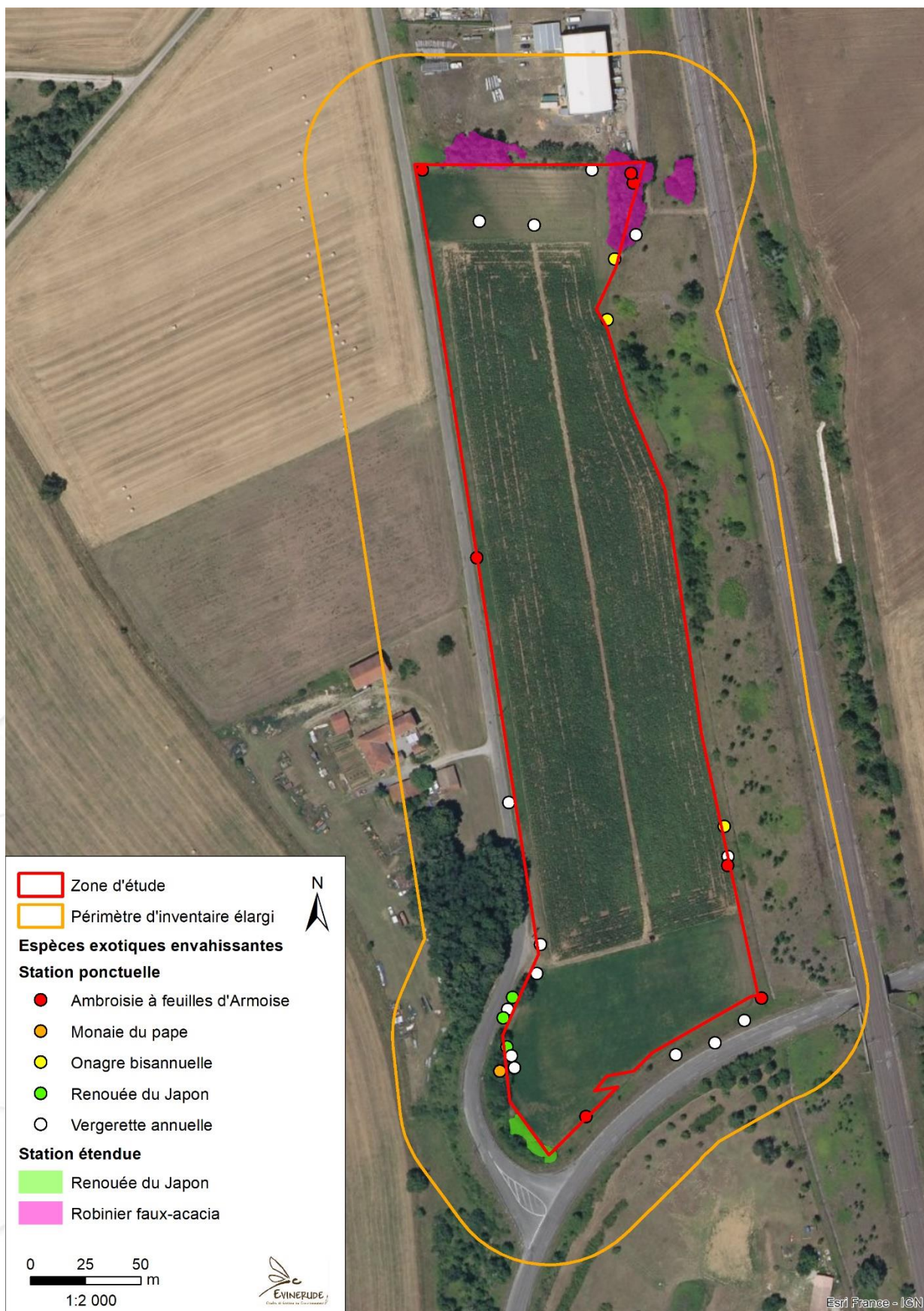


Figure 21 : Cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes

1.10.4 Faune

1.10.4.1 Mammifères (hors chiroptères)

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales de l'INPN et de Faune Drôme mentionnent la présence de 12 espèces de mammifères terrestres sur le territoire de Claveyson. En vue des habitats caractérisés sur le site, 10 espèces sont considérées comme potentielles au sein de la zone d'étude. Parmi celles-ci, 2 espèces sont soit protégées à l'échelle nationale, soit associées à un enjeu de conservation (au minima « VU » vulnérable sur liste rouge ou inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Européenne). Il s'agit du Hérisson d'Europe, et de l'Écureuil roux.

- Le **Hérisson d'Europe** affectionne les lieux de bocage, avec des milieux ouverts où les invertébrés sont présents. D'une manière générale, il est observé une plus grande densité de l'espèce dans les milieux urbains et péri-urbains au détriment des zones rurales. Cela est dû à la disponibilité des proies (lombrics en particulier) dans les prairies et pelouses permanentes non agricoles qui est plus importante que dans les prairies pâturées et cultivées. Espèce quasi-menacée à l'échelle régionale, elle est aussi protégée. L'enjeu associé est donc **faible**.
- L'**Écureuil roux** est une espèce de rongeur arboricole présentant une forte plasticité écologique et est susceptible de fréquenter une grande diversité de boisements. Espèce non menacée, elle est néanmoins protégée à l'échelle nationale. L'enjeu associé est donc **faible**.



Figure 22 : Écureuil roux (© Evinerude)

RESULTATS DES INVENTAIRES

2 espèces, communes, chassables et non protégées ont été inventoriées sur le site : le **Blaireau d'Europe** et le **Chevreuil européen**. Ces espèces sont généralement présentes dans des milieux bocagers, elles utilisent le site pour leur alimentation et leur repos. L'enjeu associé à ces espèces est **très faible**.

Les autres espèces citées dans la bibliographie ont été activement recherchées, mais n'ont pas été trouvées, la plupart des mammifères étant difficilement détectables, ils ont pu échapper aux prospections. Le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux restent ainsi potentiels, et risquent de fréquenter les abords du site, le Hérisson ne pourra pas utiliser l'alignement d'arbres au nord du site, cet endroit manquant de caches permettant son déplacement.

Les enjeux concernant les mammifères présents ou considérés comme potentiellement présents sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Synthèse des enjeux mammalogiques

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR		
Espèces avérées							
Blaireau d'Europe	<i>Meles meles</i>	Cha		LC	LC	T – A	Très faible
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Cha		LC	LC	T – A	Très faible
Espèces patrimoniales potentielles							
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art. 2		LC	LC	T – A	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art. 2		LC	NT	T – A	Faible

Cha : Chassable, PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, A : Alimentation, R : Reproduction, T : Transit, Cha : Chassable

L'enjeu global concernant le groupe des mammifères terrestres est jugé **faible**. De par leur caractère discret, l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe restent potentiels en bordure Nord et Sud-Ouest du site.



Figure 23 : Habitat favorable aux mammifères protégés

1.10.4.2 Chiroptères

Bibliographie

Les bases de données communales de Saint-Vit ne mentionnent aucune espèce de chiroptères. Cela résulte sans doute d'un manque de connaissance de ce taxon plutôt que d'une réelle absence d'espèces.

Les zonages en lien avec le patrimoine naturel, situés à proximité, mentionnent la présence de 26 espèces. Ces dernières sont mentionnées ci-après (les espèces présentant un enjeu de conservation modéré sont présentées *en italique*, les espèces à enjeux fort à très fort sont présentées **en gras**): Murin de Brandt, Murin à moustaches, Murin d'Alcathoe, *Murin de Bechstein*, Murin de Daubenton, *Murin à oreilles échanquées*, Murin de Natterer, **Petit Murin**, *Grand Murin*, *Petit rhinolophe*, **Grand rhinolophe**, **Minioptère de Schreibers**, *Barbastelle d'Europe*, *Noctule commune*, *Noctule de Leisler*, *Sérotine commune*, *Sérotine bicolore*, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, *Pipistrelle de Nathusius*, Pipistrelle pygmée, Oreillard roux, Oreillard gris, Molosse de Cestoni.

Le nombre d'espèces mentionnées dans les zonages naturels autour de la zone d'étude est particulièrement élevé. Cela montre l'intérêt du secteur pour les chiroptères avec notamment la présence de plusieurs zones bocagères au sein de la vallée du Rhône.

Résultats des inventaires

Diversité spécifique et activité de chasse

Les écoutes passives réalisés en 2023 ont permis de contacter 11 espèces de chiroptères chassant ou transitant au sein de la zone d'étude. 2 groupes non déterminés ont également été contactés. La diversité spécifique observée peut être considérée comme **modérée** avec essentiellement des espèces communes.

NB : Le groupe des Murins a été contacté à plusieurs reprises. Une identification jusqu'à l'espèce n'est pas toujours possible. Ces enregistrements/contacts seront considérés soit comme probable soit comme Murin sp.

Tableau 10 : Tableau d'activité des espèces de chiroptères contactées

Nom latin	Nom vernaculaire	Claveyson01
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	10
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	8
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	1
<i>Myotis nattereri</i>	Murin groupe Natterer	14
<i>Myotis sp.</i>	Murin indéterminé	2
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	15
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	434
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	26
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	6
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	2
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	1
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard indéterminé	17
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	1
Diversité spécifique		13

Indice d'activité selon le référentiel **national** Vigie-Chiro :

Faible	Modérée	Forte	Très forte	Inconnue
Faible	Modérée	Forte	Très forte	Inconnue

Indice d'activité selon le référentiel **régional** Vigie-Chiro :

Les enregistrements passifs (SM4) montrent des activités faibles à fortes suivant les espèces.

Plusieurs éléments notables ressortent de l'analyse des enregistrements passifs :

- La présence de trois espèces à enjeux de conservation modérés ;
- Une activité forte de Pipistrelle de Kuhl ainsi que de Murin de Natterer.

Le site d'étude offre peu de milieux attractifs pour la chasse aux chiroptères. Les zones ouvertes semblent peu attractives et les boisements trop jeunes. Les milieux agricoles sont quant à eux particulièrement peu intéressants. Seules les lisières apparaissent comme favorables à la présence de chiroptères mais ces dernières sont très peu représentées.

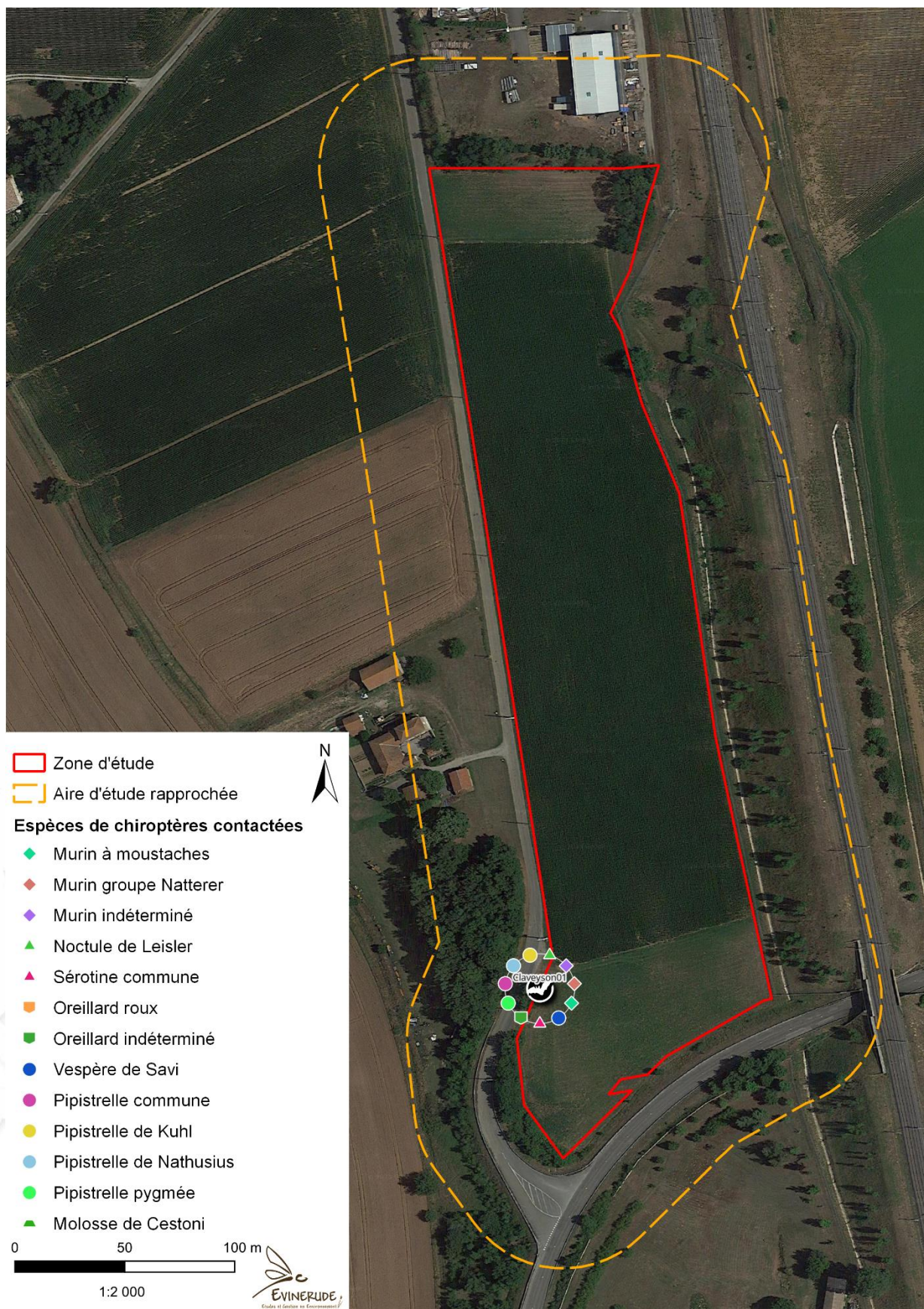


Figure 24 : Cartographie des espèces contactées sur les placettes d'écoute passive (SM4)

Gîtes potentiels

❖ **Bâti**

Aucun bâti n'est présent au sein de la zone d'étude. Quelques bâtis résidentiels et à caractère agricoles sont présents à proximité. Ces derniers n'ont pas été prospectés mais pourraient se révéler favorables à la présence de chiroptères en gîte.

❖ **Cavités souterraines**

Aucune cavité ne se situe au sein de la zone d'étude ou bien de son aire d'étude rapprochée. Cependant le BRGM mentionne deux cavités au sein du périmètre bibliographique à 2,5km de la zone d'étude. Ces dernières sont des balmes et aucune mention de l'utilisation de celles-ci par des chiroptères n'a pu être trouvée.

❖ **Arbres gîtes**

Aucun arbre potentiel à la présence de chiroptère en gîte n'est présent sur le site d'étude et au sein de son aire d'étude rapprochée. Les individus apparaissent comme trop jeunes pour offrir des éléments intéressants pour les chiroptères.

Déplacement et pollution lumineuse

La zone d'étude ne semble pas présenter d'intérêt particulier pour le déplacement des chiroptères. Seuls quelques rares lisières sont présentes sur le site mais ces dernières n'offrent pas de continuité notable avec des milieux naturels. Les habitats alentours sont assez homogènes et essentiellement à caractère agricole. Le site est également situé à proximité directe d'une voie ferrée ainsi que d'une route départementale.

Après consultation des cartographies de radiance lumineuse il est possible de se rendre compte que le site d'étude est situé dans une zone relativement préservée et semblant être peu sous influence de la pollution lumineuse. Le ressenti de terrain lors des inventaires nocturnes semble valider ces cartographies.

Guildes écologiques

L'ensemble des chiroptères peuvent être regroupés en *guildes écologiques*. Ces *guildes* sont des ensembles d'espèces présentant des caractéristiques écologiques similaires. On peut alors regrouper les chiroptères pour leurs affinités liées aux habitats de chasses ou bien aux gîtes privilégiés durant les différentes périodes de leur cycle de vie. L'écologie des chiroptères est complexe et chacune des espèces est susceptible de fréquenter un spectre large d'habitats de chasse et/ou de gîtes au cours d'une année. Il s'agira donc ici de caractériser ces guildes en fonction des habitats privilégiés pour la chasse dans la plus grande partie des cas tout en faisant un lien avec les habitats présents sur la zone d'étude.

Le site d'étude est composé de plusieurs grands types de milieux : des milieux ouverts (prairie et pelouses), des milieux semi-ouverts ou de lisières (haies, lisières forestières) et des milieux arborés et boisés (boisements et alignements d'arbres). Parmi les espèces contactées inscrites à ces guildes, aucune espèce ne présente un enjeu local de conservation.



Figure 25 : Cartographie de synthèse des chiroptères

Synthèse des enjeux de conservations

Sont récapitulés ci-dessous les statuts patrimoniaux et de protection des différentes espèces de chiroptères contactées sur le site d'étude.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux concernant les chiroptères

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut sur site			ELC
		PN	DH	LRN	LRR		G	C	T	
Guilde des milieux semi-ouverts et des lisières										
Sérotine commune↘	<i>Eptesicus serotinus</i> ↘	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	f	f	f	Faible
Vespère de Savi*	<i>Hypsugo savii</i> *	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	f	f	f	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	f	f	f	Faible
Pipistrelle de Nathusius*↘	<i>Pipistrellus nathusii</i> *↘	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré	f	f	f	Faible
Pipistrelle commune↘	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> ↘	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	f	f	f	Faible
Pipistrelle pygmée*	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> *	Art.2	Ann.IV	LC	NT	Faible	f	f	f	Faible
Guilde des milieux boisés										
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	f	f	f	Faible
Noctule de Leisler*↘	<i>Nyctalus leisleri</i> *↘	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré	f	f	f	Faible
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	f	f	f	Faible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	f	f	f	Faible
Guilde des espèces de haut vol										
Molosse de Cestoni*	<i>Tadarida teniotis</i> *	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	f	f	f	Faible

En gras : espèce prioritaire au plan national d'action ; PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu Local de Conservation, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, DD : Données insuffisantes, G : Gîte, C : Chasse, T : Transit, (I) : Potentiel, f : Faible, M : Modéré, F : Fort, TF : Très fort, * : Espèce ZNIEFF déterminante, ↘ : Baisse avérée des populations.

Les enjeux de conservations concernant les **gîtes** sont qualifiés de **nuls** en raison de l'absence de gîte potentiels sur le site d'étude.

Concernant les **habitats de chasse** les enjeux sont qualifiés de **faible** en raison de l'absence d'espèces à enjeu de conservation. Cet enjeu est uniquement associé aux habitats forestiers, de lisières et de prairies. Les milieux agricoles présentent quant à eux un enjeu nul.

La **fonctionnalité** au sein du site est très peu favorable pour les chiroptères avec uniquement quelques portions de lisières déconnectées des habitats alentours. L'enjeu est donc qualifié de **faible**.

En raison de l'ensemble de ces éléments les enjeux concernant les **chiroptères** sont qualifiés de **faibles**.

1.10.4.3 Avifaune

BIBLIOGRAPHIE

La liste communale fait mention de 107 espèces d'oiseaux dans le territoire de Claveyson. Parmi celles-ci, 88 sont protégées à l'échelle nationale, 17 sont d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe I de la directive européenne Oiseaux).

Les différentes espèces patrimoniales d'oiseaux peuvent être réparties par cortèges. Certains de ces cortèges sont jugés potentiels sur la zone d'étude et sont décrits ci-dessous aux côtés d'espèces patrimoniales qui y sont potentielles :

- **Cortège des milieux ouverts et agricoles :** Les espèces associées à ce cortège se retrouvent au sein de grands espaces ouverts, dépourvus ou presque de strates arbustive ou arborée tels que les plaines agricoles ou les ensembles de prairies. Au regard des habitats présents sur le site d'étude et à proximité, les espèces de ce cortège sont susceptibles d'être observées au sein de la zone d'étude.

On retrouve au sein de ce cortège : l'Alouette lulu, le Busard Cendré, ou encore l'Œdicnème criard, le Busard cendré, ou encore le Bruant proyer.

- **Cortège des milieux semi-ouverts et bocagers** : Les espèces associées à ce cortège se retrouvent au sein des mosaïques d'habitats présentant des secteurs ouverts en alternance avec des bosquets buissonnants ou arborés pour leur nidification. Les espèces de ce cortège sont très réussies d'utiliser les haies et les bosquets en bordure de site pour leur reproduction.

On retrouve au sein de ce cortège : Le Chardonneret élégant, le Bruant jaune, le Faucon hobereau, la Tourterelle des bois, le Verdier d'Europe ou encore la Pie-grièche écorcheur et le Pouillot fitis.

- **Cortège des milieux boisés** : Les espèces associées à ce cortège affectionnent les boisements plus ou moins denses de conifères ou de feuillus. De nombreuses espèces de ce cortège sont susceptibles de fréquenter le boisement légèrement au Sud-Ouest du site.

On retrouve au sein de ce cortège : Le Pic épeichette, le Gobemouche noir, ou encore le Roitelet huppé.

RESULTATS DES INVENTAIRES

La diversité spécifique observée sur le site est bonne. En effet, 28 espèces d'oiseaux différentes ont été contactées, dont 3 sont nicheuses, et 19 sont protégées. Deux de ces espèces est classée à l'annexe I de la Directive Oiseaux, et 4 autres sont au moins vulnérables (VU) sur liste rouge nationale ou régionale. Elles sont décrites ci-dessous.

- **L'Alouette des champs** est un oiseau des milieux herbacés très ouverts. À l'origine, c'est un habitant des différents types de pelouses naturelles, y compris les pelouses d'altitude, des landes, de la steppe, des bordures de marais. Leur point commun est d'être des habitats sans végétation ligneuse ou presque. De nos jours, elle fréquente toujours ces milieux, mais la majorité de la population nicheuse se trouve plutôt en milieu agricole qui possède les caractéristiques qui lui conviennent (environnement très dégagé, accès au sol facile, assolement varié, rareté ou absence d'éléments ligneux). Elle évite bien sûr la forêt et même ses marges, le milieu de type bocage, les secteurs trop riches en haies et bosquets. L'espèce a été vue à plusieurs reprises sur le site, et y est considérée comme nicheur probable, **l'enjeu associé est donc modéré.**
- **L'Alouette lulu** occupe les milieux ouverts à semi-ouverts, naturels ou incultes, sur sol bien drainé à couverture herbacée basse et éparse. Plusieurs individus sont nicheurs dans le champ du site. Cette espèce protégée, d'intérêt communautaire, reste commune en France et « Vulnérable » en Rhône-Alpes. Observée sur le site, où elle est jugée nicheuse potentielle, **l'enjeu pour cette espèce est toutefois jugé modéré.**
- La **Chevêche Athéna** est nicheuse probable dans une grange à environ 400m du site à l'Est (45.174959, 4.923379). Cette espèce est protégée à l'échelle nationale (art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et est considérée comme vulnérable ('VU' sur liste rouge) à l'échelle nationale

lorsqu'elle est considérée comme présente pour sa reproduction. Sur le site, l'enjeu local de conservation de cette espèce est jugé **faible** car elle se trouve assez loin du site pour ne pas être impactée par des travaux, et les habitats de reports pour l'alimentation sont abondants.

- Pour nicher, la **Huppe fasciée** a besoin de milieux ouverts avec un sol nu ou faiblement enherbé, lui permettant de s'alimenter, ainsi que d'une cavité rupestre ou arboricole où elle pourra pondre. Elle apprécie les espaces avec de grands mammifères comme les prés pâturés par le bétail. Même si elle est classée En Danger par la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région, elle n'a été contactée que hors site, et n'est jugée potentielle que pour son transit et son alimentation sur le site, **elle relève donc d'un enjeu faible.**
- Le **Milan noir** est une espèce ubiquiste qui a deux exigences pour être nicheur. Il a besoin de milieux ouverts pour la recherche de nourriture et de milieux fermés de type forestier avec de grands arbres pour la nidification. Espèce d'intérêt communautaire non menacée à l'échelle nationale ou régionale, elle a été observée en migration. Le site n'est pas favorable à sa nidification. **L'enjeu associé est donc considéré comme faible.**
- Le **Verdier d'Europe** est une espèce des milieux semi-ouverts qui se retrouve partout où l'on trouve quelques arbres. Pour la nidification, il doit disposer de ligneux denses capables de dissimuler son nid assez volumineux. « Vulnérable » en France, l'espèce a été observée dans la haie au nord du site et dans le boisement au sud-ouest, où il est considéré comme nicheur possible, **l'enjeu associé est donc considéré comme modéré.**



Les autres espèces patrimoniales de la bibliographie ont été recherchées, dont notamment L'œdicnème criard, mais n'ont pas été observées. Elles ne sont donc pas présentes sur le site d'étude.

Les enjeux concernant les espèces inventoriées sont décrits dans le tableau suivant :

Figure 26 : Verdier d'Europe (© Evinerude)

Tableau 12 : Synthèse des enjeux avifaunistiques

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de protection		Statut	ELC
		PN/ PNA	DO	LRN	LRR		
Cortège des milieux ouverts							
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Cha		NT	VU	Rpro	Modéré
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Art.3	Ann I	LC	VU	Rpo	Modéré
Cortège des milieux bocagers							
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Art.3	-	LC	LC	T - A	Faible
Chevêche athena	<i>Athene noctua</i>	Art.3 PNA	-	LC	VU	HS : R	Faible
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	-	LC	LC	T – A	Très faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Cha	-	LC	LC	T – A	Très faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Cha	-	LC	LC	T – A	Très faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	-	NT	LC	T – A	Faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Art.3	-	LC	EN	T - A - M	Faible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		-	LC	LC	T – A	Très faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art.3	-	LC	NT	HS : R	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	NT	T – A	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Cha	-	LC	LC	T – A	Très faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	-	NT	LC	R	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	LC	LC	T – A	Très faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Art.3	-	VU	LC	Rpo	Modéré
Cortège des milieux boisés							
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	-	LC	NT	T – A	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art.3	Ann I	LC	LC	T - A- M	Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i>	Art.3	-	LC	LC	T – A	Faible
Cortège des milieux rupestres et anthropisés							
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Art.3	-	NT	LC	T - A	Faible
Cortège des milieux humides et aquatiques							
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art.3	-	LC	LC	T - A	Faible
Goéland leucophaée	<i>Larus michahellis</i>	-	-	LC	LC	T – A	Très faible

PN : Protection Nationale, DO : Directive Oiseaux, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacée, VU : Vulnérable, EN : En Danger, DD : Manque de données, A : Alimentation, M. : Migrateur, H : Hivernant, R : Reproducteur certain, Rpo : Reproducteur potentiel, Rpro : Reproducteur probable, HS : Hors-site, Cha : Chassable

L'enjeu global concernant le groupe des oiseaux est jugé **modéré** sur le site, en effet l'Alouette lulu l'Alouette des champs et le Verdier d'Europe sont considérés au moins en nicheur potentiel sur la quasi-totalité du site. Il s'agit d'espèces protégées, à statut défavorables sur liste rouge, et l'Alouette lulu est d'intérêt communautaire.

Les autres espèces ne nichent pas sur le site mais ne fréquentent le site qu'en transit et/ou alimentation et/ou migration.

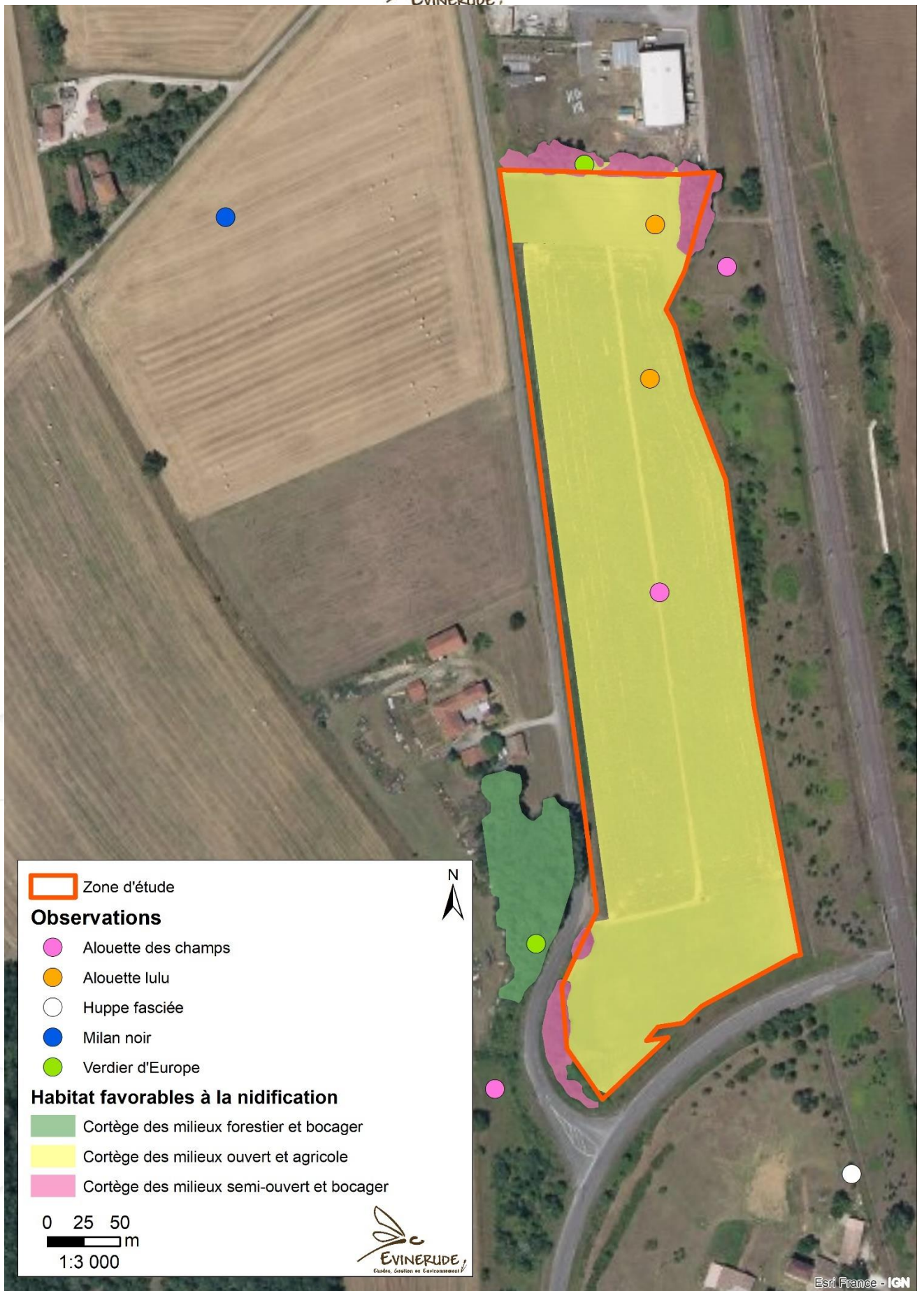


Figure 27 : Localisation de l'avifaune à enjeu et de ses habitats

1.10.4.4 Reptiles

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales mentionnent la présence de 7 espèces de reptiles sur la commune de la Claveyson : la Couleuvre verte et jaune, le Lézard à deux raies, le Lézard des murailles, et la Couleuvre verte et jaune. Celles-ci sont présentées ci-dessous :

- La **Couleuvre verte et jaune** occupe une multitude d'habitats tels que les lisières, les boisements et haies, les coteaux secs et viticoles, les zones humides ainsi que les milieux fortement anthropisés (parcs et jardins) jusqu'au cœur des villes. Bien que protégée et inscrite en Annexe IV de la Directive Habitat Européenne, cette espèce reste très commune aux différentes échelles, et pourrait occuper les abords des haies au nord et au sud du site. L'enjeu associé est considéré comme **faible**.
- Le **Lézard à deux raies** apprécie les couverts végétaux denses bien exposés au soleil : pied des haies, lisières des forêts, clairières, prairies et talus. Les effets lisières lui sont donc favorables sur le site. Bien que protégée et inscrite en Annexe IV de la Directive Habitat Européenne, cette espèce reste commune aux différentes échelles. L'enjeu associé à cette espèce est considéré comme **faible**.
- Le **Lézard des murailles** se reproduit et vit dans tous les endroits ensoleillés, secs (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton...) ou humides, pourvu qu'il existe quelques supports plus secs. Il est fréquent en milieu urbain (c'est le seul reptile à survivre en pleine ville, avec la tarente), sur les murs des maisons, s'il arrive à trouver suffisamment de proies. Bien que protégée et inscrite en Annexe IV de la Directive Habitat Européenne, cette espèce reste commune aux différentes échelles. L'enjeu associé à cette espèce est considéré comme **faible**.



Figure 28 : Léopard des murailles (© Evinerude)

La zone d'étude est représentée par une faible variété d'habitats (Champs, prairie et lisière). Toutefois, certaines zones en bordures directes comportent de la végétation dense et sont favorables à ce groupe.

RESULTATS DES INVENTAIRES

Une espèce de reptile a été inventoriée sur le site, néanmoins ce taxon étant difficilement observable, la Couleuvre verte et jaune reste potentielle, car elle être présente et avoir échappée aux prospections.

Les enjeux concernant les espèces inventoriées sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR		
Espèces patrimoniales avérées							
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Art.2	A.IV	LC	LC	Rpo	Faible
Espèces patrimoniales potentielles							
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Art.2	A.IV	LC	LC	Rpo	Faible

PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure, Rpo : Reproducteur potentiel, R : Reproducteur.

L'enjeu local de conservation concernant les reptiles est jugé **faible**. En vue des habitats présents sur le site et des bases de données naturalistes communales, d'autres espèces de reptiles sont considérées comme potentiellement présentes sur le site bien qu'elles n'aient pas été inventoriées lors des prospections. Ces autres espèces sont toutefois considérées comme communes.

L'enjeu local de conservation concernant les reptiles est jugé **faible**, seul une espèce commune ayant été inventoriée, et aucune espèce à enjeu modéré ou supérieur n'étant potentielle. De plus, peu d'habitats sont favorables aux reptiles, sur le site, réduisant l'utilisation du site pour ce taxon.



Figure 29 : Localisation des reptiles et de leur habitat

1.10.4.5 Amphibiens

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales de l'INPN et de Faune-Rhône-Alpes mentionnent la présence de 6 espèces d'amphibiens dans le territoire de Claveyson (Grenouille verte, Alyte accoucheur, Grenouille agile, Crapaud commun, Triton palmé, et Salamandre tachetée), elles sont toutes protégées, et 2 sont d'intérêt communautaire. Ces espèces pourraient se reproduire dans les fossés présents sur la zone d'étude, et hiverner dans les zones boisées à proximité. Parmi ces espèces, 5 sont jugées potentielles sur la zone d'étude :

- L'**Alyte accoucheur** utilise des habitats variés, d'autant qu'il est capable de s'éloigner de tout point d'eau. Il peut se reproduire dans des zones humides diverses comme des mares, des flaques ou encore des ruisseaux. Il s'abrite dans des gravières, éboulis, pierres sèches ou encore dans des tas de sable et survit souvent en milieux anthropiques. La biologie de cette espèce est particulière, le mâle porte les cordons d'œufs durant l'incubation, il se dirigera vers un point d'eau, souvent temporaire, quand les têtards vont éclore. Cette espèce protégée est inscrite sur l'Annexe IV de la Directive Habitat et est « quasi-menacée » à l'échelle régionale. Jugée potentielle sur le site, **l'enjeu associé à cette espèce est jugé modéré.**
- Le **Crapaud commun** vit principalement dans les zones humides, recherchant les sous-bois à proximité de mares et d'étangs, de marécages et des rivières. Il se terre dans des trous le jour et sort essentiellement durant la nuit. Les têtards sont généralement retrouvés au sein de grands plans d'eau formant généralement de nombreux essaims. Cette espèce protégée, « quasi-menacée » est jugée potentielle sur le site et **l'enjeu qui lui est associé est jugé faible.**
- La **Grenouille agile** fréquente des habitats variés mais se retrouve plus rarement dans les zones ouvertes. C'est une espèce préférant les milieux forestiers et bocagers bien qu'un point d'eau lui soit nécessaire pour sa reproduction. Cette espèce est jugée potentielle sur la zone d'étude. « Quasi-menacée » à l'échelle régionale et inscrite sur Directive Habitat, **l'enjeu qui lui est associé est jugé modéré.**
- Le complexe des **Grenouille type « verte »**, qui correspond à un groupe d'espèce qu'il est particulièrement difficile de différencier morphologiquement et nous resterons ainsi au stade de complexe. **L'enjeu est considéré comme faible pour ce groupe.**
- Le **Triton palmé** adulte n'utilise les milieux aquatiques que pour la période de reproduction. Il est qualifié d'ubiquiste, car on peut le trouver dans presque tous les points d'eau stagnante de taille plus ou moins modeste : étangs, mares, ornières inondées, bras morts de rivière, abreuvoirs. Cette espèce est protégée à l'échelle nationale. **L'enjeu de conservation associé à cette espèce est jugé faible**, car elle n'est pas considérée comme menacée.

A cause d'un grillage longeant le site sur sa façade Est, aucune migration d'amphibiens n'est possible en ce sens.



Figure 30 : Alyte accoucheur (© Evinerude)

RESULTATS DES INVENTAIRES

Une population d'au moins 6 individus d'Alytes accoucheur ont été entendus à proximité du site d'étude, le long du talus de la voie ferrée à l'est et au sud du site. Cette espèce est assez ubiquiste, et peut s'éloigner de plusieurs centaines de mètres de leur zone de reproduction, néanmoins, le fait que 6 individus aient été contactés laisse penser qu'il y a bien une population locale qui se reproduit à proximité du site.

Les autres espèces d'amphibiens ayant été recherchées durant 3 nocturnes en période favorable sans être observées, ils ne sont plus considérés comme potentiels.

Les enjeux concernant les espèces inventoriées sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR		
Espèces avérées							
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Art. 2	Ann.IV	LC	LC	HS : R	Faible

PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure, Rpo : Reproducteur potentiel, R : Reproducteur, HS : Hors-site

L'enjeu local de conservation est jugé **faible**, en effet, l'Alyte accoucheur et son habitat sont protégés, néanmoins ils ont été observés hors site.



Figure 31 : Localisation des amphibiens

1.10.4.6 Invertébrés

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données (INPN, Faune-France et zonages environnementaux) mentionnent la présence de 10 espèces d'odonates, 32 espèces de Lépidoptères (Papillons), 10 espèces d'Odonates (Libellules) et 10 espèces d'Orthoptères (Criquets, Grillons, Sauterelles). Aucune de ces espèces n'est protégée ou inscrite en annexe de la Directive Habitat Européenne. Et seul 3 orthoptères présentent un statut de conservation défavorable.

RESULTATS DES INVENTAIRES

7 espèces de rhopalocères ont été inventoriées au sein de la zone d'étude. Aucune de ces espèces n'est protégée ou considérée comme menacée (à minima 'VU' sur liste rouge ou inscrite en annexe de la Directive habitat Européenne).

La pauvreté en diversité spécifique s'explique par l'homogénéité des habitats, et leur entretien par les pratiques agricoles. Les zones à l'extrême nord et au sud-ouest du site sont les plus riches, étant des friches herbacées et non des champs de blé.



Figure 32 : Argus bleu (© Evinerude)

Les enjeux liés aux inventaires sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les invertébrés

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR		
Espèces avérées							
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	LC	R	Très faible
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis agestis</i>	-	-	LC	LC	R	Très faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	LC	LC	R	Très faible

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR		
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	LC	R	Très faible
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC	R	Très faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	LC	R	Très faible

LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure, R : Reproducteur.

Ainsi, l'enjeu lié aux rhopalocères est **très faible**, car aucune espèce protégée ou menacée n'a été observée sur le site.

1.10.4.7 Synthèse des enjeux faunistiques

Les enjeux concernant les mammifères terrestres sont considérés comme **faibles**, le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux étant protégés et encore potentiels sur le site d'étude.

Les enjeux de conservations concernant les **gîtes** sont qualifiés de **nuls** en raison de l'absence de gîte potentiel sur le site d'étude.

Concernant les **habitats de chasse** les enjeux sont qualifiés de **faible** en raison de l'absence d'espèces à enjeu de conservation. Cet enjeu est uniquement associé aux habitats forestiers, de lisières et de prairies. Les milieux agricoles présentent quant à eux un enjeu nul.

La **fonctionnalité** au sein du site est très peu favorable pour les chiroptères avec uniquement quelques portions de lisières déconnectées des habitats alentours. L'enjeu est donc qualifié de **faible**.

En raison de l'ensemble de ces éléments les enjeux concernant les **chiroptères** sont qualifiés de **faibles**.

L'enjeu global concernant le groupe des oiseaux est jugé modéré sur le site, abritant la nidification de l'Alouette lulu, et potentiellement celle de l'Alouette des champs (Milieu agricole), et du Verdier d'Europe (Milieu bocager).

L'enjeu local de conservation concernant les reptiles est jugé **faible**, de par la présence du Lézard à deux raies, et la présence potentielle de la Couleuvre verte et jaune.

L'enjeu local de conservation pour les amphibiens est considéré comme **faible**, cet enjeu est conféré par la présence à proximité d'une population d'Alyte accoucheur, qui n'utilise pas le site. Aucune migration d'amphibiens n'est jugée potentielle, notamment de par la présence d'un grillage longeant l'Est du site.

Ainsi, l'enjeu lié aux rhopalocères est **très faible**, car aucune espèce protégée ou menacée n'a été observée sur le site.

La carte de synthèse des enjeux faunistiques identifiés sur de la zone d'étude est présentée ci-dessous :

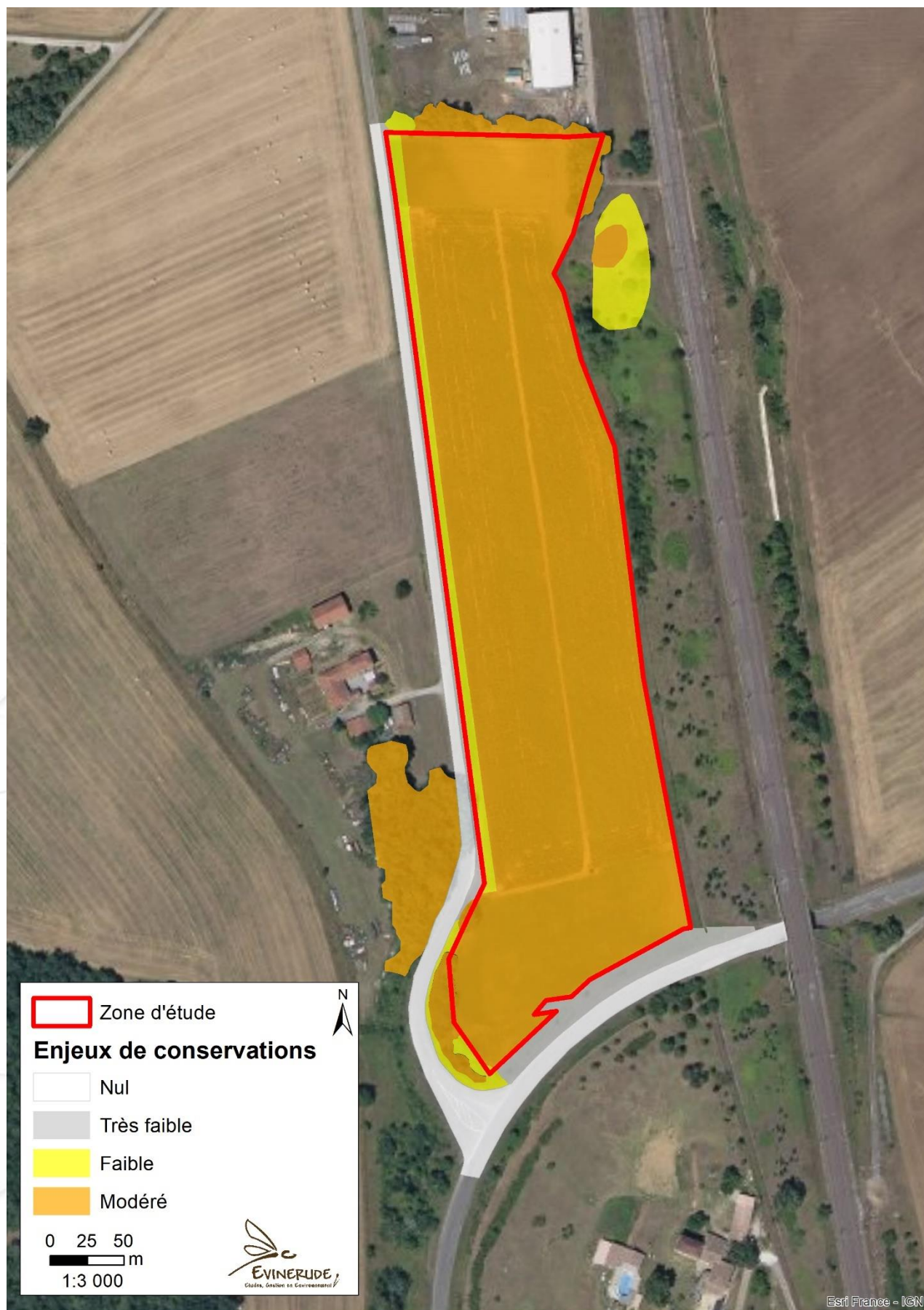


Figure 33 : Localisation des enjeux de conservation associés à la faune

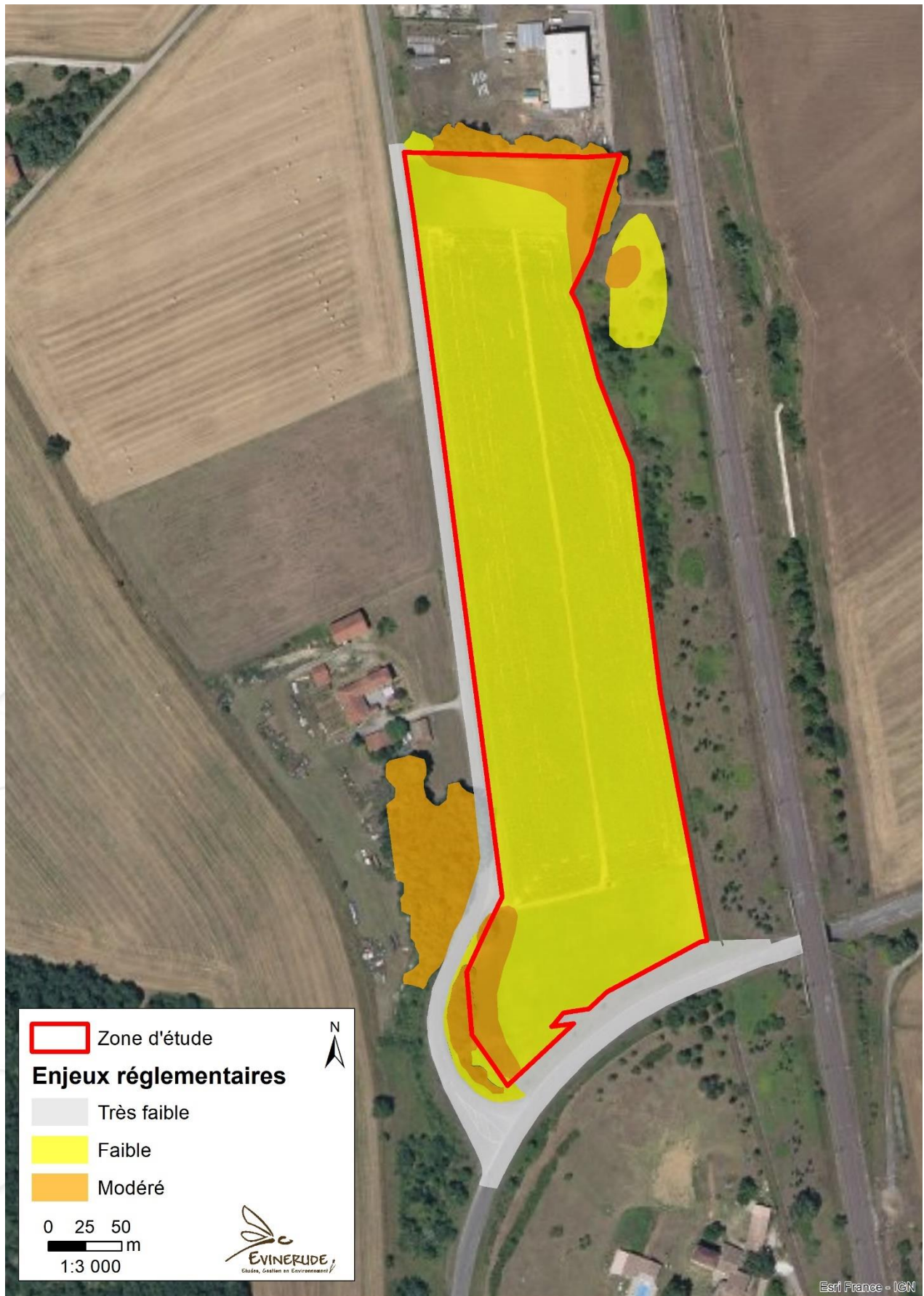


Figure 34 : Localisation des enjeux réglementaires liés à la faune

1.10.5 Déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle locale

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte agricole ouvert présentant des bandes boisées éparées. Le site en lui-même est une parcelle cultivée permettant le déplacement de la faune, sans pour autant présenter d'élément paysager particulièrement propice.

TRAME VERTE

Plusieurs bandes boisées situées sur un axe Nord-Sud constituent des **axes de déplacement primaires** au sein de la trame verte, notamment à l'Est du site avec la présence de plusieurs **combes boisées**.

Un axe de déplacement secondaire est également identifié juste au Sud du site avec la présence de **boisements éparés** et de **haies** en continuité. Enfin, pour les espèces s'accommodant de déplacements en **milieux ouverts**, de larges **couloirs de déplacement** sont présents à proximité du site suivant un axe Nord-Sud.

Le site en lui-même est considéré comme une **zone de perméabilité** à la circulation des espèces.

Plusieurs zones entrant en conflit avec le déplacement des espèces sont présentes sur le secteur. Le principal **obstacle linéaire** est constitué par la **ligne TGV** situé à proximité immédiate du site à l'Est, et suivant un axe Nord-Sud. Érigée sur un talus de forte pente et entourée de grillages, elle constitue une barrière nette entre les parties Est et Ouest du territoire. Dans une moindre mesure, la **Route Départementale 109**, bordant le site au Sud, est susceptible de limiter les passages et crée des risques de collision. Les espaces anthropisés éparés au Nord sont également dissuasifs vis-à-vis de la faune.

TRAME BLEUE

Deux axes de déplacement aquatiques primaires sont présents aux alentours du site : le **ruisseau du Bion** situé à 500 mètres au Nord, et la rivière **Galaure**, présente à 1,7 km à l'Ouest.

Plusieurs cours d'eau intermittents descendant des combes à l'Est de la zone d'étude se jettent dans le Bion, ils constituent des axes de déplacement aquatiques secondaires. **Aucun élément constitutif de la trame bleue ne se trouve directement sur le site d'étude** où à proximité immédiate.

TRAME NOIRE

Aucune carte de la trame noire n'a été trouvée pour la zone. Le site d'étude est situé à proximité immédiate de quelques habitations et autres aménagements anthropiques, formant une **pollution lumineuse modérée**.

CORRIDORS MIGRATOIRES

La **vallée de la Galaure** suivant une direction Nord-Est – Sud-Ouest d'amont en aval, elle est susceptible de constituer un **axe migratoire notable pour l'avifaune**. Le site d'étude en lui-même ne présente **pas d'élément paysager favorable** à la migration « rampante » (d'arbre en arbre) effectuée par un grand nombre d'espèces d'oiseaux.

La trame verte sur ce secteur est principalement représentée par les combes boisées à l'Est du site et d'autres bandes de boisements à l'Ouest, qui suivent un axe Nord-Sud. Quelques boisements éparés sont présents aux abords du site d'étude ; l'enjeu concernant la trame verte est jugé faible sur celui-ci.

La trame bleue est représentée par la Galaure et l'un de ses affluents, le ruisseau du Bion. Le site d'étude en lui-même ne présente pas de liaison avec le réseau hydrographique local ; l'enjeu concernant la trame bleue y est jugé très faible.

Les enjeux concernant la trame noire et les corridors migratoires sont également considérés comme faibles en l'absence d'éléments favorables sur site.

La cartographie page suivante synthétise les enjeux liés à la trame verte et bleue autour du site d'étude.

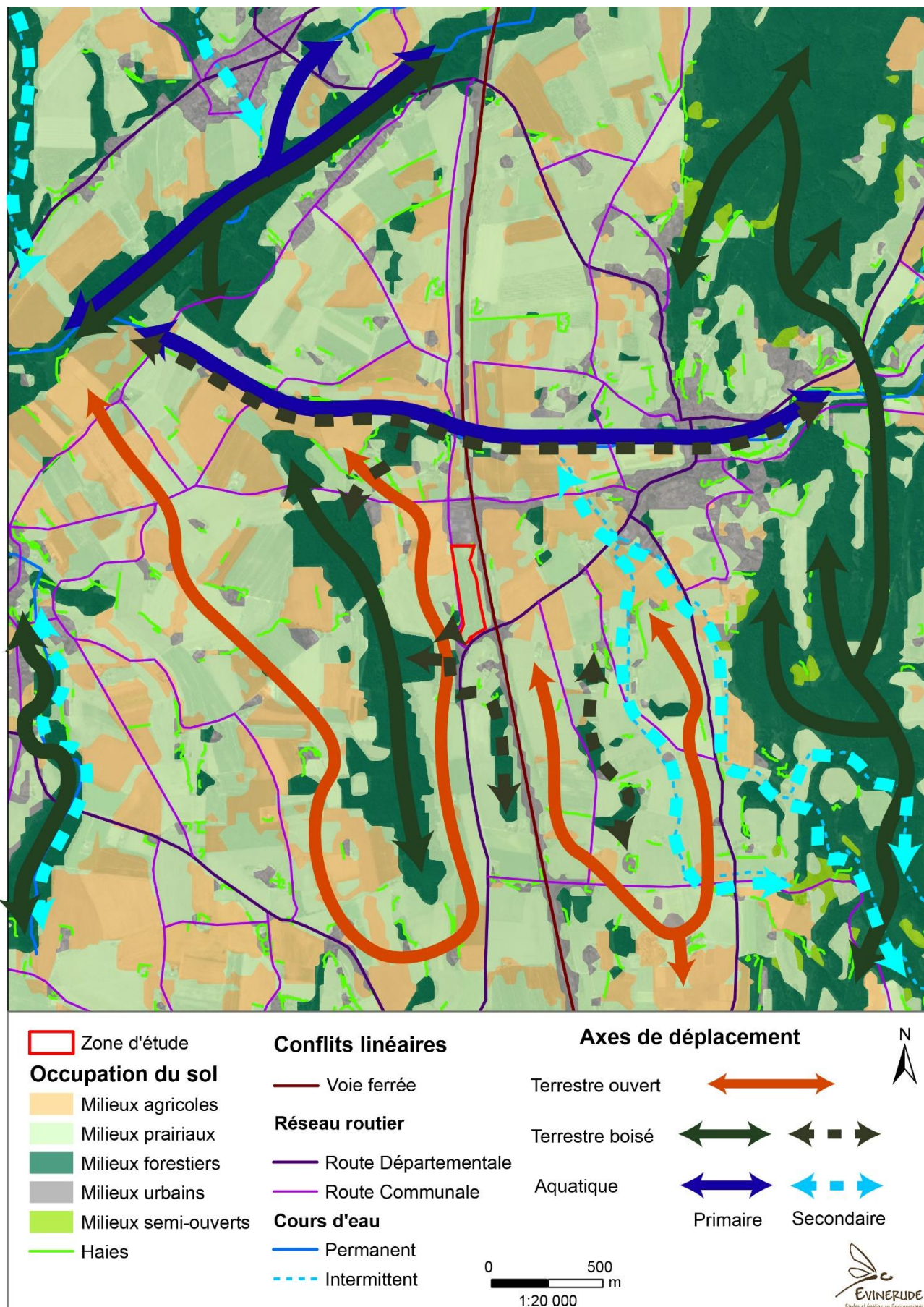


Figure 35 : Cartographie de la déclinaison locale des trames verte et bleue

1.10.6 Synthèse des sensibilités écologiques

Les enjeux sont exclusivement sur le compartiment de la faune et notamment de l'avifaune avec la présence de deux espèces protégées et menacées : l'Alouette lulu et le Verdier d'Europe. A noter que l'Alouette des champs est également nicheuse sur le site, cette espèce est chassable mais menacée. Enfin, les éléments structurants jouent un rôle important pour le reste de la faune pour le déplacement, l'alimentation, le repos ou la reproduction.

Tableau 16 : Synthèse des enjeux écologiques

Habitats	Intérêt de conservation et enjeu réglementaire	Enjeu global de conservation et réglementaire	Enjeu réglementaire uniquement
Friche herbacée	Habitat favorable à la reproduction des oiseaux des milieux ouverts et agricoles (Alouette des champs, Alouette lulu) Habitat d'alimentation de la faune	Modéré (en partie)	Modéré (en partie)
Massif de ronces	Habitat favorable à la reproduction du Hérisson d'Europe Habitat favorable à la reproduction des oiseaux des milieux semi-ouverts et bocagers (Verdier d'Europe) Habitat favorable aux reptiles Habitat d'alimentation de la faune	Modéré	Modéré
Bosquet de Frêne et de Chênaie	Habitat favorable à la reproduction du Hérisson d'Europe et à l'Ecureuil roux Habitat favorable à la reproduction des oiseaux des milieux semi-ouverts à forestiers (Verdier d'Europe) Habitat favorable aux reptiles Habitat favorable à l'hivernage des amphibiens Habitat d'alimentation de la faune	Modéré	Modéré
Accrus de Peuplier blanc	Habitat favorable à la reproduction de l'Ecureuil roux Habitat favorable à la reproduction des oiseaux des milieux semi-ouverts et bocagers (Verdier d'Europe) Habitat d'alimentation de la faune	Modéré	Modéré
Formation arbustive de Peuplier noir	Habitat d'alimentation de la faune	Modéré	Modéré
Formation de Robinier faux-acacia	Habitat favorable à la reproduction de l'Ecureuil roux Habitat favorable à la reproduction des oiseaux des milieux semi-ouverts et bocagers (Verdier d'Europe) Habitat d'alimentation de la faune	Modéré	Modéré
Champ de blé	Habitat favorable à la reproduction des oiseaux des milieux ouverts et agricoles (Alouette des champs, Alouette lulu) Habitat d'alimentation de la faune	Modéré	Faible

Massif de Renouée du Japon	-	Très faible	Très faible
Bâtiment	-	Nul	Nul
Route	-	Nul	Nul
Voie ferrée	-	Nul	Nul

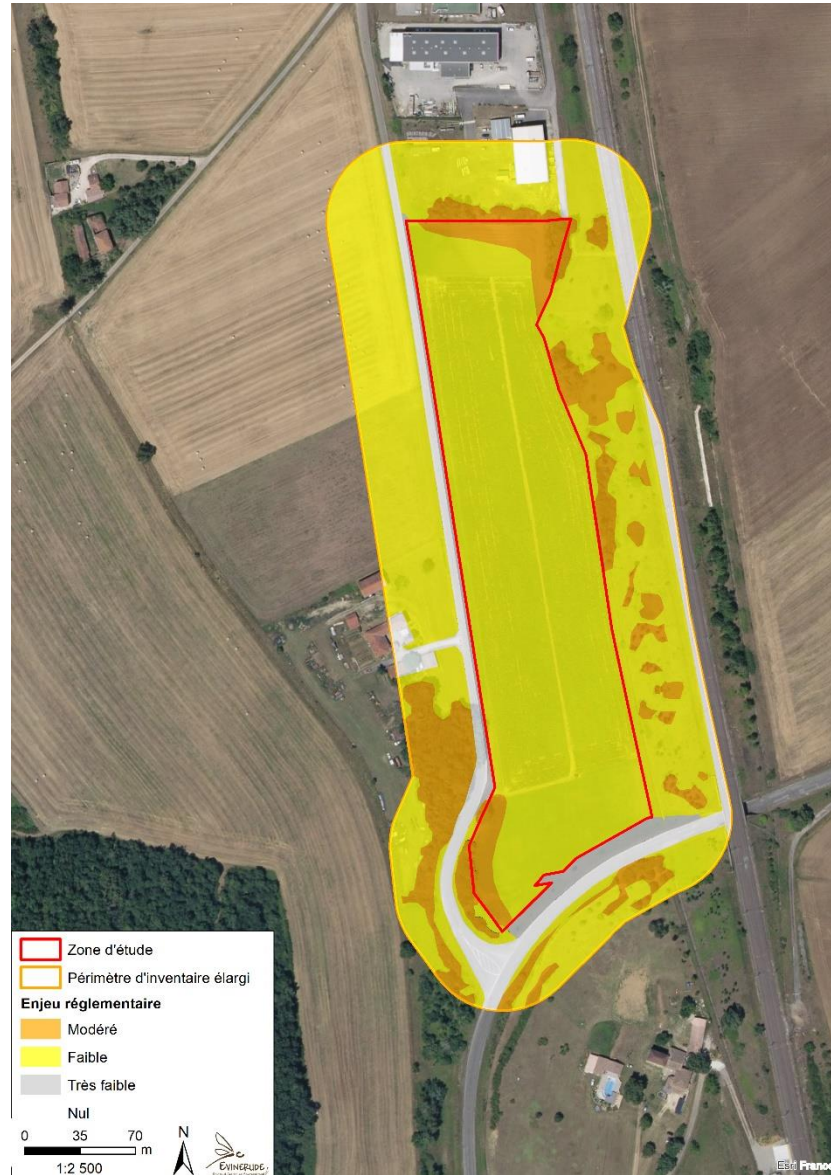


Figure 36 : Synthèse des enjeux écologiques relevés sur le site d'étude

1.11 Synthèse des espèces végétales inventoriées

Tableau 17 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
Sapindaceae	<i>Acer platanoides</i>	Erable plane	LC	LC
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i>	Sourcils-de-Vénus	LC	LC
Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Francormier	LC	LC
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	LC	LC
Brassicaceae	<i>Alyssum alyssoides</i>	Alysson à calices persistants	LC	LC
Asteraceae	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie à feuille d'Armoise	NA	NA
Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	LC	LC
Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	LC	LC
Fabaceae	<i>Anthyllis vulneraria</i>	Trèfle des sables	LC	LC
Caryophyllaceae	<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	LC	LC
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Ray-grass français	LC	LC
Asteraceae	<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des frères Verlots	NA	NA
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	LC	LC
Asparagaceae	<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge commune	NA	LC
Poaceae	<i>Avena fatua</i>	Folle avoine	NA	LC
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	LC	LC
Cucurbitaceae	<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	LC	LC
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse à pasteur	LC	LC
Asteraceae	<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	LC	LC
Asteraceae	<i>Carduus pycnocephalus</i>	Chardon à capitules denses	LC	LC
Fagaceae	<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	LC	LC
Cannabaceae	<i>Celtis occidentalis</i>	Miccocoulier occidental	NA	NA
Asteraceae	<i>Centaurea aspera</i>	Centauree rude	LC	LC
Asteraceae	<i>Centaurea jacea</i>	Centauree jacée	LC	LC
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	LC	LC
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i>	Senousse	LC	LC
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	LC	LC
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des haies	LC	LC
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i>	Sanguine	LC	LC
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	LC	LC
Asteraceae	<i>Crepis sancta</i>	Crépide sacrée	NA	NA
Asteraceae	<i>Cyanus segetum</i>	Barbeau	LC	LC
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i>	Pied-de-poule	LC	LC
Apiaceae	<i>Daucus carota</i>	Daucus carotte	LC	LC
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	LC	LC
Boraginaceae	<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	LC	LC
Poaceae	<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	LC	LC
Asteraceae	<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	NA	NA

Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i>	Cicutaire	LC	LC
Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	LC	LC
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	LC	LC
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	LC	LC
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	LC	LC
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	LC	LC
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i>	Herbe collante	LC	LC
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mou	LC	LC
Geraniaceae	<i>Geranium columbinum</i>	Géranium des colombes	LC	LC
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	LC	LC
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert	LC	LC
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	LC	LC
Araliaceae	<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	LC	LC
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	LC	LC
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	LC	LC
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	NA	NA
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariote	LC	LC
Lamiaceae	<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier amplexicaule	LC	LC
Lamiaceae	<i>Lamium hybridum</i>	Lamier hybride	LC	LC
Fabaceae	<i>Lathyrus sphaericus</i>	Gesse à fruits ronds	LC	LC
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	LC	LC
Poaceae	<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	LC	LC
Caprifoliaceae	<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	LC	LC
Brassicaceae	<i>Lunaria annua</i>	Monnaie du pape	NA	LC
Boraginaceae	<i>Lycopsis arvensis</i>	Lycopside des champs	LC	LC
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	LC	LC
Fabaceae	<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	LC	LC
Fabaceae	<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	LC
Poaceae	<i>Melica ciliata</i>	Mélique ciliée	LC	LC
Lamiaceae	<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale	NA	LC
Asparagaceae	<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	LC	LC
Asparagaceae	<i>Muscari neglectum</i>	Muscari à grappes	LC	LC
Boraginaceae	<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	LC	LC
Onagraceae	<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	NA	NA
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	LC	LC
Asparagaceae	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	NA	LC
Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	LC	LC
Caryophyllaceae	<i>Petrorhagia saxifraga</i>	Oeillet des rochers	LC	LC
Asteraceae	<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	DD	LC
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	LC	LC
Plantaginaceae	<i>Plantago sempervirens</i>	Oeil de chien	LC	LC
Poaceae	<i>Poa bulbosa</i>	Pâture bulbeux	LC	LC
Poaceae	<i>Poa pratensis</i>	Pâture des prés	LC	LC
Portulacaceae	<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier maraîcher	LC	LC
Rosaceae	<i>Potentilla verna</i>	Potentille printanière	LC	LC
Rosaceae	<i>Poterium sanguisorba</i>	Petite pimprenelle	LC	LC
Fagaceae	<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	LC	LC

Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	LC	LC
Polygonaceae	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	NA	NA
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	NA	NA
Rosaceae	<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	LC	LC
Rosaceae	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram	DD	NA
Polygonaceae	<i>Rumex acetosella</i>	Oseille des brebis	LC	LC
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu	LC	LC
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience sauvage	LC	LC
Lamiaceae	<i>Salvia pratensis</i>	Sauge commune	LC	LC
Caryophyllaceae	<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	LC	LC
Caprifoliaceae	<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse Colombarie	LC	LC
Crassulaceae	<i>Sedum sexangulare</i>	Poivre de muraille	LC	LC
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	LC	LC
Caryophyllaceae	<i>Silene conica</i>	Silène conique	LC	LC
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i>	Silène à bouquets	LC	LC
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i>	Laiteron piquant	LC	LC
Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	NA	LC
Oleaceae	<i>Syringa vulgaris</i>	Lila commun	NA	NA
Asteraceae	<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	LC	LC
Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit commun	NA	LC
Lamiaceae	<i>Thymus vulgaris</i>	Farigoule	LC	LC
Malvaceae	<i>Tilia europaea</i>	Tilleul d'Europe	NA	NA
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	LC	LC
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	LC	LC
Caprifoliaceae	<i>Valeriana locusta</i>	Mache doucette	LC	LC
Scrophulariaceae	<i>Verbascum nigrum</i>	Cierge maudit	LC	LC
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	LC	LC
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	LC	LC
Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	LC	LC
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	NA	NA
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée (groupe)	LC	NA
Violaceae	<i>Viola sp.</i>	Violette	NA	NA

